



INDUSTRIE MINIÈRE

Suspension de l'exploitation artisanale des polymétaux

Le gouvernement a décidé de suspendre l'exploitation artisanale des polymétaux sur toute l'étendue du territoire national. Cette mesure vise à sécuriser les investissements de la Société de recherche et d'exploitation minière du Congo, dont le périmètre minier dans le district de Mfoati, département de la Bouenza, est envahi par des exploitants miniers illégaux.

Pages 4,5 et 6

Chargement des polymétaux par les exploitants illégaux



FORMATION

Bientôt un institut des hautes études maritimes et fluviales au Congo

Le Congo va bientôt créer l'institut des hautes études maritimes et fluviales. Le projet a été examiné et adopté en Conseil des ministres qui s'est tenu le 19 janvier à Brazzaville, sous l'autorité du président de

la République, Denis Sassou N'Gusso. Cette structure, dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, offrira une formation pédagogique de très haut niveau aux personnels civils et de la

force publique en matière de lutte contre l'insécurité maritime et fluviale, les risques sécuritaires et les problématiques environnementales.

Page 3

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Lilium group veut investir dans plusieurs secteurs

Le consortium américain, Lilium group, spécialisé dans les investissements privés et les partenariats stratégiques, souhaite développer des activités dans les secteurs de l'agropastoral, des infrastructures, de l'énergie et de l'hydraulique en République du Congo.

A l'occasion d'une audience avec le chef de l'Etat, le président de Lilium group, Simon Tiemtore, a indiqué que leurs investissements s'inscrivent dans le cadre du partenariat public-privé en lien avec les axes prioritaires du Plan national de développement 2022-2026.

Page 6

ENVIRONNEMENT

Libreville, ville hôte du sommet « One planet »

La capitale gabonaise, Libreville, accueillera du 1er au 2 mars prochain le sommet « One planet » consacré à la préservation des forêts tropicales du Bassin du Congo.

Organisé par le gouvernement gabonais en partenariat avec la France, ce sommet auquel prendront part plusieurs chefs d'Etat parmi lesquels le Congolais Denis Sassou N'Gusso sera l'occasion pour eux d'avancer de manière ambitieuse sur la préservation des forêts tropicales qui se situe au cœur des enjeux climat et de la biodiversité.

Page 16



Michaël Moussa Adamo porteur du message au président congolais

ÉDITORIAL

Carte d'identité

Page 2

ÉDITORIAL

Carte d'identité

Comme son nom l'indique, la carte d'identité est une pièce administrative portant des renseignements utiles sur son détenteur ou sa détentrice. Les établissements scolaires et universitaires en produisent pour élèves et étudiants, les entreprises publiques ou privées en octroient à leurs employés.

De toutes, celle que les services assermentés de l'Etat offrent aux citoyens paraît la plus célèbre. On la désigne par l'appellation prestigieuse de Carte nationale d'identité (CNI). En toutes circonstances, elle peut être exigée aux personnes en âge de la porter, en particulier, pour la vérification de leur identité.

La CNI facilite les opérations d'ordre individuel et collectif, comme remplir un formulaire pour plusieurs raisons, ou encore exercer son droit de vote en cas d'élection. Ne pas la posséder ou ne pas l'avoir sur soi est susceptible, dans des cas précis, de vous priver de votre liberté d'aller et venir. Il est donc important pour chacun de se faire délivrer sa CNI.

Les Congolais se plaignent souvent de ne savoir comment s'y prendre, alors que tous les jours, aux quatre coins du pays, les services d'identification s'activent pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des personnes désireuses d'obtenir le précieux sésame.

La question se pose néanmoins de savoir pourquoi un citoyen ayant rempli toutes les formalités peut attendre six mois, voire plus pour rentrer dans ses droits et parfois ne pas être servi ? Des témoignages rapportent des cas de pression de la part d'agents intermédiaires qui demandent un pourboire faisant croire au requérant que s'adresser à eux est indispensable.

D'où un recours systématique à l'intervention d'une connaissance, d'un parent travaillant à « l'identification » pour éviter des tracasseries. Gageons que l'ouverture à Brazzaville (l'étendre à tout le pays) d'une trentaine de centres d'enrôlement pour la délivrance de la CNI aidera à corriger les lacunes constatées. En tout état de cause, le ministère de l'Intérieur est formel : l'obtention de la CNI est gratuite !

Les Dépêches de Brazzaville

CINQUIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL

Reprise sous peu de l'opération

Le Comité technique national du recensement (CTNR), réuni le 20 janvier, à Brazzaville, a proposé la reprise dès le mois d'avril prochain des activités du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH5). L'opération a été suspendue depuis plusieurs mois officiellement faute de moyens financiers.

L'Institut national de la statistique (INS), chargé de l'opération de recensement, a déjà débuté le recrutement des agents recenseurs jusqu'au 31 janvier. Au cours de la quatrième session du CTNR, cet organe technique de la coordination nationale du recensement a approuvé les documents techniques, notamment des outils de collecte de données, le chronogramme et le budget des activités à réaliser sans plus de précisions sur le montant exact. En effet, la rencontre a permis aux statisticiens de présenter

différentes évolutions dans la conduite de l'opération, l'état d'avancement des activités, la contribution financière des partenaires et la contrepartie attendue du gouvernement congolais.

« En ce qui concerne les outils, nous avons énuméré les questionnaires de collecte, en format électronique à base d'une application, et les fiches à remplir. C'est ainsi que le comité a recommandé la mise à disposition par l'État du fonds nécessaire à la reprise des activités du

cisé Amzy Gnalabéka, ajoutant que l'apport de l'État permettra à l'INS d'achever le processus et publier les résultats définitifs. Entamé depuis 2015 avec l'élaboration des documents techniques, le processus du RGPH5 a connu une lenteur sans précédent. La cartographie a pourtant été réalisée avec succès en 2020. Et l'analyse des données cartographiques a fait l'objet d'une publication disséminée auprès des utilisateurs potentiels, a fait savoir le président du comité, Gaspard Symphorien Mbou Likibi, qui n'est autre que le directeur général de l'INS.

« Ce RGPH 5 est novateur en ce sens qu'il recourt à la technologie contemporaine, à la collecte numérique et géo-référencée des données, notamment l'utilisation des tablettes, du GPS et du système d'information géographique, permettant ainsi à notre pays de rattraper son retard dans le respect des normes des Nations unies en matière d'organisation de la série 2020 des RGPH », a déclaré Gaspard Symphorien Mbou Likibi.

Il a, par ailleurs, rappelé les attentes des autorités vis-à-vis de ce RGPH5, pour la mise à disposition des statistiques de base, fiables et à jour, en vue de l'élaboration des politiques de développement en faveur de la population, en matière de santé, de l'éducation...

Fiacre Kombo

« Ce RGPH 5 est novateur en ce sens qu'il recourt à la technologie contemporaine, à la collecte numérique et géo-référencée des données, notamment l'utilisation des tablettes, du GPS et du système d'information géographique, permettant ainsi à notre pays de rattraper son retard dans le respect des normes des Nations unies en matière d'organisation de la série 2020 des RGPH »

les outils qui devront leur permettre de réaliser le dénombrement principal du RGPH5, a expliqué Amzy Gnalabéka, le directeur des enquêtes et des recensements à l'INS. Il s'agissait en réalité de montrer aux membres du comité les

RGPH5, la publication du décret pour officialiser cette reprise de l'opération. Enfin, l'enveloppe décaissée par les partenaires nous permettra de réaliser le dénombrement jusqu'à la publication des résultats préliminaires », a pré-

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossel
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Obal, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TRANSPORT FLUVIAL

L'ouverture de la ligne Oyo-Brazzaville en perspective

Reçu en audience le 18 janvier à Brazzaville par le ministre de l'Economie fluviale et des Voies navigables, Guy Georges Mbacka, le président directeur général (PDG) de la société Codexo Oyo Groupe, Amos Hadar, a annoncé l'ouverture, dans quelques mois, de la ligne fluviale reliant le port d'Oyo, dans le département de la Cuvette, à celui de Brazzaville.

Interrogé à sa sortie d'audience par la presse, Amos Hadar a rappelé que son groupe a fait élaborer un plan d'action immédiat qui changera un peu la donne du port d'Oyo par rapport aux activités qui s'y déroulent actuellement. « Nous allons ouvrir, dans quelques mois, la ligne raccordant Brazzaville et Oyo ainsi que tous les villages situés à l'Ouest, notamment Leketî et autres. Une fois ouverte, cette ligne sera permanente, fiable, permettant à tous les acteurs d'emprunter cette autoroute qui est le Congo », a expliqué le PDG de Codexo Oyo Groupe, précisant que cette ligne permettra, entre autres, de réduire les coûts de transport d'une manière significative.

Mis en service le 10 août 2017, le port fluvial d'Oyo n'a toujours pas encore comblé les attentes placées en lui : fluidifier le transfert des productions en provenance du Nord du pays vers Brazzaville et, au-delà, l'océan Atlantique. Parmi les raisons évoquées, il y a des problèmes de navigation sur l'Alima qui n'est pas profonde. Des difficultés que la société Codexo Oyo entend pallier à l'immédiat. D'après son PDG, elle a fait récemment venir au Congo des experts pour étudier le terrain. L'engin en charge du



Guy Georges Mbacka s'entretenant avec Amos Hadar/Adiac

dragage serait en route dans des containers. Une fois arrivé, cet appareil travaillera, a-t-il souligné, en permanence dans le port d'Oyo à partir du mois de juin pour s'assurer que l'Alima est ouverte pendant toute l'année. « Nous allons mettre en place des outils de dragage, l'Alima sera ouverte et l'axe Brazzaville-Oyo le sera aussi toute l'année. Nous avons, pendant ces deux dernières années, coopéré avec tous les acteurs locaux et cette coopération doit se poursuivre avec tout le monde. Nous allons trouver des meilleures solutions, nous n'allons gêner personne, au contraire, ce sont des choses qui sont programmées, finalisées et qui vont être mises en marche très prochainement. Nous avons des bateaux et

pensons que cette ligne va être inaugurée dans les trois ou quatre prochains mois », a-t-il poursuivi.

Amos Hadar a, par ailleurs, indiqué que sa société qui est présente au Congo depuis quelques années a investi plus de dix milliards FCFA pour la construction d'une scierie à Makoua dont la date de mise en service sera connue sous peu. « Nous concentrons nos activités économiques dans la partie Nord du pays, et pensons que, selon les besoins, nous allons continuer à l'Ouest vers Leketî et Boundji pour donner aussi un peu d'aires à cette zone. Nous voulons dupliquer l'impact de Makoua à Oyo et dans d'autres localités », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

FORMATION

Le Congo va se doter d'un institut des hautes études maritimes et fluviales

Le gouvernement a adopté, le 19 janvier à Brazzaville, en Conseil des ministres, un projet de loi portant création d'un Institut des hautes études maritimes et fluviales (IHEMF).

L'IHEMF sera un établissement public de formation doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Celui-ci permettra de former les ressources humaines aux fins de contrôler, sécuriser et protéger les intérêts stratégiques de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

La création d'une telle structure de formation spécialisée traduit la volonté des pouvoirs publics de mieux préserver les écosystèmes en milieu maritime et dans les eaux continentales au regard des enjeux de l'heure, à savoir le trafic illicite, les vols à main armée, le trafic des êtres humains, la piraterie, l'exploitation illégale des ressources, la pollution. Autant de défis qui exigent une formation adéquate des cadres et agents évoluant dans les secteurs mais aussi des personnels chargés d'en assurer la protection et la sécurisation. Le Congo possède une façade maritime de 170 km avec un port maritime en eau profonde classé parmi les plus importants du golfe de Guinée.

Le secrétaire permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Éric Dibas-Franck, salue la décision prise par le gouvernement de mettre sur pied l'IHEMF. C'est « une décision à saluer, car l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales n'est pas un catalogue d'intentions », dit-il.

Et de poursuivre : « Pour qu'elle soit efficace et pérenne, et afin que notre économie bleue soit durable et prospère, il est déterminant que tous ceux qui concourent à l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales soient bien informés. La formation étant une condition sine qua non pour un développement harmonieux ».

Selon le gouvernement, l'institut assurera une formation pédagogique de très haut niveau aux personnels civils et de la force publique en matière de lutte contre les phénomènes d'insécurité maritime et fluviale, de risques sécuritaires et des problématiques environnementales.

Une fois l'IHEMF mis en place, la République du Congo sera le premier pays de l'Afrique centrale à disposer d'une entité de formation des cadres supérieurs dans les domaines maritime et fluvial où transite une grande partie du commerce extérieur et intra-communautaire.

Notons que jusque-là, les pays francophones de la région d'Afrique de l'Ouest et du centre forment leurs ressortissants à l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, ou ailleurs.

Christian Brice Elion

LE FAIT DU JOUR

A qui la place?

Le jour où le consensus se formera autour de l'élargissement à six du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), avec un siège attribué à l'Afrique, se posera une question cruciale : quel pays représentera le continent ?

Car une chose est de réclamer son « dû », et là-dessus l'Afrique a pleinement raison, une autre est de ne pas se mentir à soi-même en montrant aux yeux du monde que l'on a balayé devant sa porte. Laquelle porte est encore envahie de débris consécutifs aux innombrables querelles internes dont l'Afrique a du mal à se départir.

La différence fondamentale avec les cinq membres permanents actuels - États-Unis, Russie, France, Chine, Grande-Bretagne -

est qu'ils sont des pays ou des fédérations soudées parlant chacun ou chacune d'une seule voix. Cela n'est pas le cas de l'Afrique dépendante des humeurs d'une cinquantaine d'États souvent pris en défaut par l'engagement de décider ensemble.

Bien entendu qu'aujourd'hui plus qu'hier, le poids de l'Afrique comme acteur important de la scène internationale est une réalité. Qu'il s'agisse de sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, contre l'extrémisme violent ou d'autres menaces qui pèsent sur l'humanité, la participation du continent est indéniable.

On devrait même dire que la part prise par l'Afrique dans la marche du monde est historique au regard des sacrifices qu'elle a consentis au même titre que d'autres continents lors des deux conflits majeurs

du siècle dernier, en 1914-1918 et 1939-1945. Au cas où tous les obstacles émanant du refus des cinq « Grands » de démocratiser l'institution suprême de l'ONU viendraient à être levés, l'Union africaine saura-t-elle départager les candidats au siège tant convoité ?

Le débat sur cette question hautement stratégique relèvera-t-il de la seule compétence de l'organisation panafricaine, des cinq pôles formant les entités sous régionales - Nord, Est-Ouest, Centre, Sud-, ou se laissera-t-on dicter le choix de l'heureux élu par l'extérieur ?

Réfléchissons-y pendant que le temps devant nous semble tout de même encore un peu long.

Gankama N'Siah

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 19 janvier 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au Palais du peuple, ce jeudi 19 janvier 2023, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Neuf affaires étaient inscrites à l'ordre du jour du présent conseil, à savoir :

- deux projets de lois, au titre respectivement des ministères en charge de la Défense nationale et du Plan et de la Statistique,

- cinq projets de décret, présentés par trois ministères sectoriels,

- deux communications, au titre respectivement des ministères en charge du Développement industriel et des Industries minières et de la Géologie.

Ainsi, le Conseil des ministres a examiné les projets de loi ci-après :

I-Ministère de la Défense nationale

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a présenté le projet de loi portant création de l'institut des hautes études maritimes fluviales.

En vue de mieux sécuriser et protéger ses intérêts stratégiques en mer et dans les eaux continentales, la République du Congo a mis en place un cadre de gouvernance de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales dont la mise en œuvre nécessite un développement croissant et adapté des capacités techniques et opérationnelles.

Pour répondre à cette exigence de développement en matière de ressources humaines, il a été décidé la création d'un établissement public de formation, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « institut des hautes études maritimes et fluviales », en sigle IHEMF.

Il s'agit d'un établissement de formation pédagogique de très haut niveau, à compétence maritime et fluviale, dédié à la formation des personnels de la force publique et des personnels civils en matière de lutte contre les phénomènes d'insécurité maritime et fluviale, de risques sécuritaires et des problématiques environnementales dans ces espaces et de recherche dans les domaines maritime et fluvial.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'institut des hautes études maritimes fluviales. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II-Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a été invitée à présenter aux membres du Conseil des ministres un projet de loi portant création du Centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP).

Le centre d'application de la statistique et de la planification, en sigle CASP, est un établissement public à caractère technique de formation professionnelle de niveau moyen dans le domaine de la statistique et de la planification, créé par décret n°83/854 du 22 novembre 1983.

En l'état, cette structure ne peut accomplir les objectifs assignés dans le cadre de la réforme du système statistique national, impulsée par la loi n°36-2018 du 05 octobre 2018 sur statistique officielle, devant conduire à une amélioration qualitative de l'enseignement dispensé et quantitative des ressources humaines formées sur le plan national.

Il a été décidé sa mutation en établissement d'enseignement supérieur et l'adoption d'outils pédagogiques et de cycles de formation, compatibles avec le système licence-master-doctorat (LMD) initié dans les institutions de formation sous régio-

nales et africaines afin de s'aligner aux standards africains et internationaux.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Ensuite, le Conseil des ministres a examiné les projets de décret présentés par trois ministères sectoriels.

III-Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Invitée de nouveau par le président de la République à prendre la parole, Mme Ghislaine Ingrid Olga Ebouka Babakas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a présenté aux membres du Conseil des ministres, un projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2022-2026.

En effet, la SNDS 2022-2026 vise à fournir au Congo à l'horizon 2026 un système statistique national cohérent, doté de ressources adéquates, apte à répondre aux besoins des utilisateurs en produisant et en diffusant, dans les délais requis, des statistiques fiables permettant de prendre des décisions éclairées pour un développement socioéconomique durable.

Elle est aussi un cadre de référence de développement de l'appareil statistique national, en ce qui concerne la production des informations permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des agendas 2030 des Nations unies, relatifs aux objectifs de développement durable et 2063 de l'Union africaine, ainsi que des programmes nationaux de développement, notamment le Plan national de développement 2022-2026.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret.

IV-Ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat

Invitée à son tour à prendre la parole par le président de la République, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, a présenté aux membres du Conseil des ministres trois projets de décret. Il s'agit :

- Du projet de décret portant institution de la Foire internationale de l'artisanat en sigle FIAC ;

- Du projet de décret portant institution de la Semaine nationale de l'artisanat en sigle SNA ;

- Du projet de décret portant institution du salon des métiers du bois en sigle Sameb.

S'agissant de la FIAC, celle-ci est une vitrine de l'artisanat congolais et sous-régional qui met en exergue la créativité, l'originalité et le savoir-faire des artisans et des acteurs évoluant dans le domaine artisanal au niveau national et international.

La FIAC permet de renouer avec la tradition abandonnée de nos foires populaires. Cette foire permettra par ailleurs d'accroître la visibilité du Congo et de son tourisme et au-delà de son développement économique.

Sur le projet de décret portant institution de la SNA, il revient de noter que la semaine nationale de l'artisanat a pour objectif de dynamiser le secteur de l'artisanat en ce qu'elle est destinée à révéler l'apport de l'artisanat à la création de richesses et d'emplois, de rappeler la contribution du secteur de l'artisanat à la qualité de vie des Congolais. Par ailleurs,

elle mettra en exergue de nombreuses opportunités de carrières à saisir dans l'artisanat.

Cet événement qui se déroulera chaque année, notamment du 12 au 19 août, servira de vitrine d'exposition d'initiatives locales et de promotion de l'artisanat.

Le troisième projet de décret portant institution du Sameb est justifié par l'investissement croissant des pouvoirs publics dans le domaine de l'artisanat du bois. En effet, le travail du bois et de fabrication d'articles en bois en tant que branche ainsi que « le sciage et rabotage de bois, fabrication d'articles en bois » en tant que corps de métiers occupent une place inestimable dans la nomenclature du secteur de l'artisanat.

Aussi, pour mieux rendre attractif et rayonnant le secteur du bois, une première édition du Sameb avait été organisée en août 2019 pour servir de vitrine. Tenant compte de l'engouement que la première et la deuxième édition (2021) ont suscité auprès des Congolais et au regard des avancées significatives réalisées, dans ce domaine le gouvernement a décidé d'institutionnaliser le Sameb pour lui conférer un statut juridique.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé les trois projets de décret.

V-Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Invité également à prendre la parole par le président de la République, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a présenté aux membres du Conseil des ministres, un projet de décret portant approbation des statuts de l'agence de développement de l'économie numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision gouvernementale en matière d'économie numérique, le gouvernement s'est doté au travers de la loi n°69-2022 du 16 août 2022 de l'agence de développement de l'économie numérique qui a pour mission principale d'assurer pour le compte de l'Etat la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'économie numérique.

Ainsi, l'agence de développement de l'économie numérique concourt à créer un environnement propice à l'inclusion et au développement de l'économie numérique au Congo, et par conséquent, stimuler la croissance économique.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret.

VI-Communications

Pour terminer, le Conseil des ministres a suivi deux communications relatives, respectivement :

- à la situation de la société Fondeco S.A. et à la visite de travail à MFouati des membres du gouvernement dans le périmètre minier de la société de recherche et d'exploitation minière (Soremi).

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, a présenté aux membres du Conseil des ministres la situation de la société Fondeco S.A. née de la volonté politique du président de la République de relancer dans cette partie du pays les activités économiques créatrices d'emplois et génératrices de croissance.

Pour rappel s'agissant du cadre juridique de cette société, il ressort que Fondeco S.A. est une société

créée en 2011 par MM. Gowressoo Mahendra et Gowressoo Rajah, tous deux de nationalité mauricienne, avec pour objet social la production et la commercialisation des fers à béton et produits dérivés à partir des rebuts ferreux et des minerais de fer.

Transformée en SA le 30/01/2012 avec un capital de 10 millions de FCFA, la société a retenu d'investir 33,7 milliards de FCFA dont 13,700 milliards de FCFA sur apport des promoteurs et 20 milliards de FCFA sur prêts bancaires.

Par la suite Fondeco a sollicité et obtenu, suivant contrat de cession onéreux signé le 29 juin 2012, la cession des actifs ex Ferco évalués à 530 millions de FCFA, ladite cession ne devenant effective qu'au terme du paiement par l'acquéreur de la dernière échéance (soit au plus tard le 30/12/2013).

N'ayant pas obtenu le prêt demandé aux banques locales, Fondeco a ouvert le 18/01/2013, le capital à l'Etat congolais qui a acquis 30% des parts contre libération de sa part de capital pour 3 millions de FCFA.

Ainsi, l'assemblée générale tenue le 04/02/2013 a fixé à 15 milliards de FCFA le montant des apports personnels des actionnaires en compte courant, soit 10 milliards de FCFA à charge des actionnaires mauriciens et 5 milliards de FCFA à charge de l'Etat.

Du dernier rapport technique datant du mois d'avril 2017, il ressort que l'usine était achevée à plus de 98,5% et que les investissements réalisés, principalement financés par le seul actionnaire Etat, se chiffraient à 19,1 milliards de FCFA.

Il sied de noter que les organes statutaires (assemblée générale, conseil d'administration) ne se sont pas réunis depuis décembre 2017, et les dirigeants mauriciens ont quitté le pays depuis décembre 2018, abandonnant la société à la seule partie congolaise sans ressources pour gérer les opérations courantes.

Pour ces raisons, à la suite d'une visite sur site en octobre 2021, le gouvernement a été amené à procéder, le 05 novembre 2021, à la nomination d'un mandataire près le Tribunal de commerce de Dolisie en la personne de M. Fulbert Ibara, suivant ordonnance n°004 du 15 novembre 2021.

A l'occasion de leur séjour de travail à Dolisie, une mission mauricienne a procédé à une évaluation des dommages causés aux installations et aux équipements dont il ressort que :

- Les installations ont été systématiquement désosées, et le mode opératoire utilisé ne laisse aucun doute quant aux destinataires finaux ; à savoir des professionnels de la fonderie et utilisateurs du cuivre ;

- Les dégâts occasionnés concernent près de 80% des équipements industriels.

Le coût de la remise en état est évalué à près de 7,5 milliards de FCFA d'époque, et à 10 milliards de FCFA courants, compte tenu de la flambée des prix de l'acier et du transport maritime. Ce constat est corroboré par les conclusions du constat d'huissier émis par l'Etude de Me Rigobert Ndalou en date du 8 avril 2022. Au plan judiciaire, les procédures en cours ont permis de placer 24 personnes en détention préventive, au nombre desquelles des cadres dirigeants de la société Fondeco, des agents de la Force publique, des agents étrangers (camerounais, chinois et indiens) et des sujets congolais.

S'agissant des actions envisagées pour la société Fondeco, il est demandé aux actionnaires de se prononcer sur la continuation ou non des activités de la société. En ce qui concerne l'Etat, la nécessité de développer une industrie de transformation des minerais de fer est une exigence renouvelée du pré-

sident de la République.

Le président de la République, tout en prenant acte et en soutenant fermement la volonté gouvernementale de procéder à une évaluation minutieuse des investissements économiques réalisées par l'Etat, a instruit le gouvernement, s'agissant de la situation de la société Fondeco, de traiter avec rigueur les différentes défaillances constatées à plusieurs niveaux à savoir : économique, financier, judiciaire et sécuritaire.

Il a instruit le gouvernement de prendre des mesures conservatoires immédiates concernant les personnes en détention. S'agissant du matériel désossé à 80%, et transféré aux fonderies locales connues, le ministre de l'intérieur a été instruit pour que soient retrouvés les délinquants identifiés, y compris les receleurs éventuels et d'ordonner à la force publique de procéder à leur arrestation et la confiscation des biens en objet. Les sabotages économiques ainsi et dûment constatés devront faire l'objet de poursuites judiciaires conséquentes.

Le président de la République a ensuite instruit le Premier ministre, chef du gouvernement, de tenir sans délai un conseil de cabinet consacré exclusivement à ce dossier pour que soient prises des mesures immédiates de sauvegarde essentielle des intérêts des associés et de l'outil industriel résiduel.

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, a présenté aux membres du Conseil des ministres, la communication relative à la visite de travail à Mfouati des membres du gouvernement dans le périmètre minier de la société de recherche et d'exploitation minière (Soremi).

Sur instructions du Premier ministre, chef du gouvernement; le ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la géologie, a conduit du 15 au 17 janvier 2023 une délégation constituée des membres du gouvernement et de leurs collaborateurs respectifs. La délégation s'est rendue dans le district de Mfouati aux fins de circonscrire la situation préoccupante concernant l'exploitation minière artisanale qui a lieu dans le périmètre minier de la Société de recherche et d'exploitation minière, en sigle Soremi.

La visite de travail à Mfouati des membres du gouvernement a eu pour objectif principal de s'imprégner de la réalité sur le terrain de la situation qui prévaut dans le périmètre minier de la Soremi dans la perspective de proposer des approches de solutions concrètes, efficaces et pérennes.

Spécifiquement, il s'agit de :

- évaluer les rapports entre les exploitants miniers artisanaux et la Soremi;

- visiter les mines des polymétaux de Mfouati et Yanga-Koubenza ;

- rassurer la Soremi sur la volonté du gouvernement à sécuriser les investissements de Soremi.

Les membres du gouvernement ont visité les sites d'exploitation artisanale de Mfouati et industrielle de Yanga-Koubenza, le site d'entrepôt et d'embarquement des colis issus de l'exploitation artisanale illégale. Ils ont suivi un compte rendu de la situation fait par le directeur général de la Soremi. Ensuite, ils ont échangé avec les représentants des exploitants artisanaux, des négociants, des comptoirs, les chefs coutumiers et les autorités locales. De ces visites et entretiens, il ressort les constats suivants :

- présence des artisans et des comptoirs d'achat sur le périmètre minier de la Soremi;

- présence de nombreux ressortissants étrangers

exploitants artisanalement sans autorisation ;

- exploitation illégale sur les sites de la Soremi;

- des preuves (images) de l'attaque et pillage de la base vie de la Soremi orchestrés par les artisans ;

- témoignage du vol du minerai dans l'entrepôt de la Soremi;

- présence de plusieurs sacs de minerais extraits et stockés à la carrière de Mfouati prêts à la vente, le minerai stocké dépasserait les 100 tonnes ;

- faits d'incursion répétée des artisans dans la carrière de Yanga-Koubenza ;

- les artisans ont conscience de la nécessité de se conformer aux lois et règlement de la République ;

- les artisans ont conscience de la précarité de leur activité. Néanmoins celle-ci contribue, tant soit peu, à leur équilibre social.

Après avoir suivi avec attention l'exposé fait par le Ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, le gouvernement a décidé des mesures immédiates de sauvegarde, en particulier les mesures suivantes dont certaines ont été déjà publiées :

- sécuriser les investissements de Soremi;

- rétablir l'ordre dans la zone des activités de la Soremi;

- interdire l'artisanat minier des polymétaux dans les sites du périmètre minier de Soremi;

- suspendre à l'immédiat l'exploitation artisanale des polymétaux sur l'étendue du territoire national ;

- mettre en place un système de sécurisation par la force publique des sites de Mfouati, Hapilo, Lungou, Yanga-Koubenza et Ngolo-Ndoua ;

- déguerpier les artisans des différents sites d'extraction ;

- recenser les artisans nationaux ;

- mettre en place un comité de suivi aux fins de s'assurer de la bonne exécution de toutes les mesures arrêtées ;

- régulariser les artisans congolais en les encourageant à demander des autorisations d'exploitation artisanale par le biais de la direction départementale des mines et de la géologie ;

- identifier des espaces libres en vue de permettre aux artisans légaux d'exercer les activités y relatives ;

- suspendre les activités des négociants et des comptoirs ;

- écouler les stocks extraits illégalement, dans un délai de trois jours, sous l'autorité du préfet du département de la Bouenza ;

- interdire d'exploiter les polymétaux issus de l'exploitation artisanale jusqu'à nouvel ordre.

A l'instar du dossier objet de la première communication, et des instructions données à cet égard, le président de la République, a instruit le gouvernement de traiter cette situation sans délai et de façon radicale avec la même rigueur.

Commencée à 10h, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h 40mn.

Fait à Brazzaville, le 19 janvier 2023

**Pour le ministre de la Communication
et des médias**

Porte-parole du gouvernement, en mission

Le ministre des Hydrocarbures

Bruno Jean Richard Itoua

INDUSTRIE MINIÈRE

Suspension de l'exploitation artisanale des polymétaux sur le territoire national

Le gouvernement a décidé, lors du conseil des ministres du 19 janvier, de suspendre à l'immédiat l'exploitation artisanale des polymétaux sur l'étendue du territoire national. Cette décision fait suite au désordre qui règne actuellement sur le site de la Société de recherche et d'exploitation minière (Soremi), basée à Mfouati, dans le département de la Bouenza.

Outre la suspension de l'exploitation artisanale, le gouvernement a décidé de sécuriser les investissements de Soremi; rétablir l'ordre dans la zone des activités de cette société; interdire l'artisanat minier des polymétaux dans les sites du périmètre minier de Soremi. L'exécutif a également pris la décision de mettre en place un système de sécurisation, par la force publique, des sites de Mfouati, Hapilo, Lungou, Yanga-Koubenza et Ngolo-Ndoua; déguerpier les artisans des différents sites d'extraction; recenser les artisans nationaux; mettre en place un comité de suivi aux fins de s'assurer de la bonne exécution de toutes les mesures arrêtées. Il s'agit aussi de régulariser les artisans congolais en les encourageant à demander des autorisations d'exploitation artisanale par le biais de la direction départementale des Mines et de la Géologie; identifier des espaces libres en vue de permettre aux artisans légaux d'exercer les activités y relatives; suspendre les activités des négociants et des

comptoirs.

Ainsi, un délai de trois jours a été accordé aux artisans pour écouler les stocks extraits illégalement. « J'ai dit au préfet de vous donner trois jours. Ceux qui veulent continuer cette activité, les instructions sont données, il faut aller à Brazzaville pour se conformer aux lois et règlements en vigueur », a déclaré le ministre d'Etat, ministre de l'Industrie minière et de la Géologie, Pierre Oba, lors d'une rencontre avec les exploitants illégaux à Madingou.

En effet, le ministre d'Etat a conduit du 15 au 17 janvier une délégation constituée des membres du gouvernement et de leurs collaborateurs respectifs, dans le district de Mfouati, aux fins de circonscrire la situation préoccupante concernant l'exploitation minière artisanale, dans le périmètre minier de la Soremi. L'objectif principal étant de s'imprégner de la réalité sur le terrain et d'en proposer des approches de solutions concrètes, efficaces et pérennes. La délégation gou-

vernementale a notamment visité les sites d'exploitation artisanale de Mfouati et industrielle de Yanga-Koubenza, le site d'entreposage et d'embarquement des colis issus de l'exploitation artisanale illégale. Elle a suivi un compte rendu de la situation fait par le directeur général de la Soremi. « Les activités intenses d'exploitation artisanale des minerais ont sérieusement affecté la production et la durée de vie normale de Soremi. Beaucoup de minerais de haute qualité volés, notre ressource s'est considérablement réduite », a expliqué le directeur général.

La Soremi indexée par la population

Il ressort de cette visite la présence des artisans et des comptoirs d'achat sur le périmètre minier de la Soremi; la présence de nombreux ressortissants étrangers exploitants artisanalement sans autorisation; l'exploitation illégale sur les sites de la Soremi; des preuves de l'attaque et pillage de la base vie de la Sore-

mi orchestrés par les artisans; le témoignage du vol du minerai dans l'entrepôt de la Soremi; la présence de plusieurs sacs de minerais extraits et stockés à la carrière de Mfouati prêts à la vente, le minerai stocké dépasserait les 100 tonnes.

« L'Etat congolais qui a signé des conventions avec Soremi a l'obligation de les faire respecter. L'activité artisanale est aussi prévue dans le code minier. En nous conformant à la loi, cette activité est pour le moment suspendue sur l'ensemble du territoire national. Si nous nous conformons tous à la loi, cela pourrait créer des conditions que chacun de nous gagne sa vie. L'Etat, par des mécanismes divers, gagnera aussi pour continuer à faire fonctionner ses activités », a rappelé le ministre des Industries minières et de la Géologie.

A Mfouati et à Boko Songho, l'exploitation artisanale est pratiquée en complicité avec les propriétaires terriens et des sujets étrangers. Si le ministre Pierre Oba

a invité les étrangers à rentrer chez eux, son collègue en charge des questions du foncier, Pierre Mabiala, de son côté, a attiré l'attention des terriens. « S'agissant des détenteurs des terres coutumières, ils doivent savoir simplement que les mines dont il s'agit ici sont la propriété exclusive de l'Etat. A partir de ce moment-là, on ne voit pas comment ils peuvent participer à ce processus en délivrant des autorisations d'exploitation aux artisans illégaux », a-t-il mis en garde.

Les habitants ont, quant à eux, informé le gouvernement du comportement de la Soremi qui ne respecterait plus l'Etat congolais au regard des termes du contrat. Selon eux, au lieu de 12 000 tonnes de minerais par an comme prévu, la Soremi exploiterait 15 000 tonnes par jour. « Merci des informations données, nous tiendrons compte de cela, c'est normal. Nous allons en faire bon usage », a assuré le ministre d'Etat, Pierre Oba.

Parfait Wilfried Douniama

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Lilium groupe entend investir au Congo

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a reçu en audience le 20 janvier à Brazzaville le président de Lilium groupe, Simon Tiemtore. Spécialisé dans les investissements privés et les partenariats stratégiques, ce groupe, basé aux Etats-Unis d'Amérique, entend investir au Congo dans les secteurs de l'agropastoral, de l'énergie et de l'hydraulique ainsi que des infrastructures, notamment la construction de la cité gouvernementale.

« Nous avons sollicité l'audience auprès du chef de l'Etat pour nous faire une idée du Plan national de développement (PND), savoir ses projets prioritaires et ceux s'inscrivant dans le cadre du partenariat public-privé. L'objectif étant de voir dans quelle mesure nous pourrions financer certains de ces projets qui ont besoin des financements et des investissements structurés », a déclaré le président de Lilium groupe, avant de rassurer de leur présence dans le pays dans les tout prochains jours.

Intervenant à l'issue de l'audience, le ministre en charge du Partenariat public-privé (PPP), Christel Denis Sassou Nguesso, a souligné que la loi sur le partenariat public-privé, promulguée récemment, donne désormais un cadre juridique, institutionnel et légal aux investisseurs. « C'est à ce titre que nous avons eu des échanges lors du sommet Etats-Unis /Afrique en décembre dernier, avec le groupe Lilium capital », a-t-il rappelé.

« Nous allons commencer par matérialiser l'ensemble de ces échanges avec le premier projet qui sera celui de la cité gouvernementale que nous allons démarrer en PPP. Nous espérons pouvoir développer aussi d'autres projets inscrits dans le PND tels l'agriculture, la promotion immobilière, les énergies renouvelables, l'économie touristique ainsi que le développement des zones économiques spéciales », a conclu le ministre du PPP.

Lopelle Mboussa Gassia

POLICE NATIONALE

Une trentaine d'éléments promus au premier trimestre 2023

Le commissaire colonel de police Michel Innocent Peya, directeur général des finances et de l'équipement a patronné, le 17 janvier à Brazzaville, la cérémonie de port des insignes de grade à une trentaine de policiers promus au tableau d'avancement 2023 pour le compte du premier trimestre.

La trentaine de policiers promus va continuer à servir la nation, un acte d'honneur par lequel ils assument les valeurs du pays et qui donne, grâce à ce libre choix, un sens à leur métier et son existence.

« Sous-officiers de la Direction générale des finances et de l'équipement du ministère de l'Intérieur; de la Décentralisation et du Développement local; comme vous le savez, l'avancement au grade supérieur est l'expression de la volonté du commandement, qui nomme qui il veut en fonction du rendement, de la manière de servir et de la conduite. Le commandement est libre pour vous retirer du tableau d'avancement si les règles de conduite ne sont pas observées », a indiqué le colonel de police Michel Innocent Peya. La police nationale est la force



Le port des insignes de grade aux nouveaux promus/Adiac

d'action au service de tous et place le citoyen, autant que le territoire, au centre de ses préoccupations. C'est ainsi que pour la circonstance, le directeur général des finances et de l'équipement a félicité les nouveaux promus et les a exhortés à continuer de travailler. Aux policiers qui n'ont pas été

promus, il les a encouragés à redoubler d'effort et d'ardeur au travail pour bénéficier de la confiance et de l'estime du commandement.

Ensuite s'en est suivi le défilé pédestre pour marquer la fin de cette cérémonie de port des insignes de grade et le repas de corps.

Fortuné Ibara

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UMNG

Première promotion en QHSE et développement durable à l'honneur

Les vingt-six étudiants de la toute première promotion de licence professionnelle en Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement durable (QHSE) de la Faculté des sciences et techniques de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG) ont reçu leur diplôme le 21 janvier, à Brazzaville.

La qualité, l'environnement, l'hygiène, la sécurité et le développement durable sont les principales préoccupations du monde d'aujourd'hui. Pour ne pas être en marge de ces exigences des temps modernes, la Faculté des sciences et techniques de l'UMNG a ouvert la filière Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement, et Développement durable en 2020, a expliqué son doyen, le

tendus sur le terrain pour faire valoir nos compétences au service de la communauté », a indiqué Vital Ngakosso, le délégué des étudiants de cette promotion dont les meilleurs ont reçu des ordinateurs.

Pour sa part, félicitant les étudiants qui viennent d'ouvrir le bal en licence professionnelle QHSE et développement durable, la ministre de l'Enseignement supé-

Il convient de rappeler que la filière QHSE et développement durable à la Faculté des sciences et techniques de l'UMNG est associée au monde du travail. De nombreuses entreprises du pays, en effet, y sont impliquées dans l'élaboration des programmes et la formation des étudiants, a fait savoir le Pr Guy Richard Bossoto. Plus de 50% des enseignements sont dispensés par des respon-



La première promotion congratulée DR

Pr Guy Richard Bossoto.

Le 21 janvier, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Delphine Edith Emmanuel, a eu lieu la consécration de la toute première promotion de cette filière. « La formation vient de prendre fin. Nous sommes at-

rieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique a insisté sur le capital humain. « La professionnalisation permettant de disposer d'une main-d'œuvre technique qualifiée constitue un des leviers de développement de notre pays », a-t-elle souligné, exhortant ces derniers à être à la hauteur des attentes.

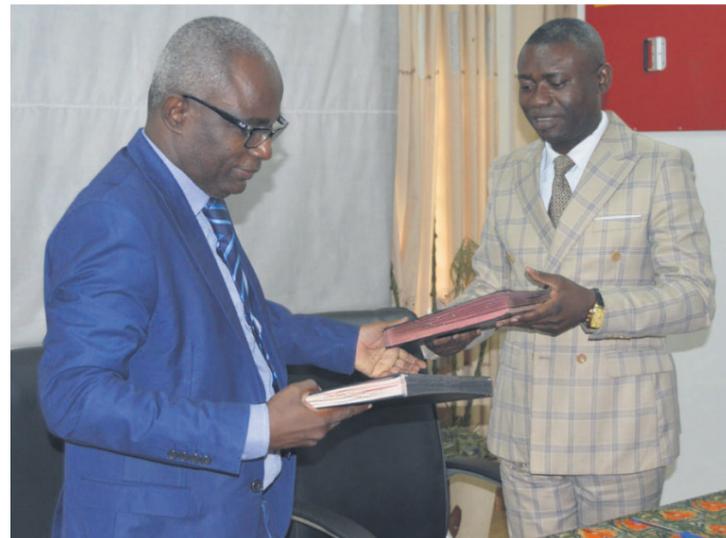
sables d'entreprise, selon lui. Les étudiants de la première promotion qui viennent d'obtenir leur licence professionnelle sont donc attendus sur le marché de l'emploi pour faire valoir leurs compétences, encore que leur spécialité est liée aux Objectifs de développement durable.

Rominique Makaya

SCIENCE

Un partenariat pour médiatiser les résultats de la recherche

L'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (Anvri) et le Groupe Ben'K Aubinson, une agence de communication, ont signé le 20 janvier à Brazzaville un accord pour la diffusion des travaux des chercheurs et innovateurs congolais.



Signature de l'accord de partenariat/DR

A travers le média en ligne «Congo Culture», le Groupe Ben'K Aubinson va produire l'émission intitulée «Forum des chercheurs», en intelligence avec l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, a expliqué Aubin Benjamin Kaya, manager exécutif dudit groupe, après la signature de l'accord entre les deux parties. La production se fera en français, en lingala et en kituba.

Selon le directeur général de l'Anvri, Patrick Obeli-Okeli, l'ambition affichée par ce partenariat est de montrer le niveau d'inventivité et de créativité des chercheurs, enseignants-chercheurs et innovateurs congolais.

Par ailleurs, ce partenariat permettra à l'Anvri d'atteindre trois objectifs. « Assurer la promotion de la recherche et de l'innovation ; valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation ; faire connaître et vendre l'image des chercheurs, innovateurs et inventeurs », a indiqué Patrick Obeli-Okeli en précisant que l'Anvri joue son rôle de relais entre la communauté scientifique faite de chercheurs et innovateurs avec le secteur productif, notamment les entreprises, la science étant l'un des moteurs de développement socio-économique.

A travers l'accord signé, l'Anvri a posé les bases de visibilité des travaux des chercheurs et innovateurs. A eux de s'approprier cet espace médiatique.

R.M.

MÉDIAS

Fin du mandat du CSLC

Nommés par décret n° 2019-359 du 30 novembre 2019, les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) sont arrivés à la fin de leur exercice, conformément à l'ancienne loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 qui disposait, en son article 12, que leur mandat est de trois ans renouvelable une fois.

Si les membres du CSLC veulent s'appuyer sur la nouvelle loi organique n°27-2022 du 29 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de cette institution qui vient d'être promulguée par le président de la République pour se voir prolonger leur mandat, ils seront dans un piège juridiquement parce que cette nouvelle loi a modifié non

seulement la durée de leur mandat qui passe de trois à quatre ans, mais également la composition de cette institution.

En effet, la nouvelle loi, en son article 9, dispose que le CSLC est composé de onze membres désignés ainsi qu'il suit : trois par le président de la République ; un par le président du Sénat ; un par le président de l'Assemblée nationale ; un par le Premier ministre, chef du gouvernement ; un par la Cour suprême ; deux par le Conseil consul-

tatif de la société civile et des organisations non gouvernementales et deux par les professionnels de l'information et de la communication.

Il y a eu autant d'innovations intervenues dans la loi organique au point où si le mandat des membres du CSLC n'est pas révisé, ils seront dans l'impossibilité juridique de viser, dans leurs délibérations et décisions, ce nouveau texte modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 détermi-

nant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du CSLC.

Etant donné que la force de l'appareil étatique se mesure, entre autres, par sa capacité à adapter ses lois aux différents contextes, il est temps pour les pouvoirs publics de se pencher sur le cas de l'organe de régulation des médias congolais pour éviter de donner libre cours aux contestations de ses délibérations ou décisions.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ PUBLIQUE

Quarante-six médecins prêtent serment

La ministre Delphine Édith Emmanuel, en charge de l'Enseignement supérieur, a congratulé le 20 janvier à Brazzaville quarante-six médecins formés à la Faculté des sciences de la santé de l'Université Marien- Ngouabi, après leur prestation du serment d'Hippocrate.

Les lauréats de la trente-neuvième promotion des doctorats en médecine et la cinquième des masters en sciences de la santé ont mené leurs travaux de recherche sur l'épidémiologie, la prise en charge de la maladie et la recherche sanitaire.

Au total, ils sont quarante-six finalistes pour le doctorat en médecine, vingt-six pour le master en santé publique ainsi que seize pour le master en santé et biologie humaine. Ainsi donc, face à l'émergence des savoirs en santé dans le monde, ce potentiel humain jouera sa partition pour l'essor du secteur de la médecine au Congo.

Parmi les lauréats, l'on compte le Dr Régis Gothard Bopaka qui a travaillé sur la recherche épidémiologique et évaluation clinique. « Un enseignant est un étudiant qui doit toujours être à la recherche. Je suis fier d'être formé au Congo. La connaissance est partout », a-t-il laissé entendre.

« Avec nos maîtres d'école, nous réalisons que la structure d'un être humain est un processus



Des lauréats/Adiac

toujours inachevé. Aux lauréats, sachez que la qualification que vous allez obtenir et surtout les compétences que vous avez acquises ne doivent pas alimenter une satisfaction morale mais elles doivent être utilisées pour contribuer au développement sanitaire de notre pays », a conseil-

lé le Dr Edith Sophie Kombo Bayonne, doyenne de la Faculté des sciences de la santé de l'Université Marien-Ngouabi.

Au Congo comme ailleurs dans le monde, le développement du capital humain joue un rôle déterminant pour mettre fin à l'extrême pauvreté et renforcer l'inclusion

sociale. Pour cela, il faut investir dans la nutrition, les services de santé, une éducation de qualité, l'acquisition de compétences et l'accès aux emplois.

Le ministre Delphine Édith Emmanuel de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique,

a rappelé à l'occasion que les promus des thèses de doctorat en médecine ainsi que ceux des masters en santé publique et en santé et biologie humaine constituent le capital humain, la pierre de touche du projet de société du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso.

Face aux lauréats de la trente-neuvième promotion des doctorats en médecine et la cinquième des masters en sciences de la santé, la ministre a déclaré : « En devenant médecins, vous avez accepté de servir l'humanité en souffrance, d'apporter grâce à vos soins et à votre assistance aux malades tout le secours que la science vous permet de leur fournir. Vous avez juré d'y passer votre vie et d'exercer votre art dans l'innocence et l'empathie. Seul le respect de ce serment pris devant les autorités du pays, les responsables pédagogiques et vos parents vous apportera le bonheur. Je vous invite à respecter ce serment et à faire une belle carrière ».

Fortuné Ibara

YANGO REMET DES KITS ALIMENTAIRES ET DES BONS D'ESSENCE AUX 30 MEILLEURS CHAUFFEURS PARTENAIRES

Fin 2022, Yango a mis en place un système d'évaluation des meilleures performances des chauffeurs partenaires, afin de récompenser ceux qui se sont distingués depuis que le service est disponible au Congo Brazzaville.

Les critères étaient simples :

Obtenir une bonne évaluation faite par les clients à la fin de chaque course sur des critères tels que « la tenue de la voiture et du chauffeur, la bonne ou moins bonne conduite du chauffeur, la qualité de la conversation avec le chauffeur ». Le nombre de courses effectuées a également eu un gros impact sur le choix des gagnants. En effet, sur l'ensemble des chauffeurs que compte le système Yango, trente (30) conducteurs se sont distingués et ont obtenu les meilleurs résultats sur la base des critères susmentionnés.

A cet effet, il a été organisé dans les locaux de Yango une remise de kits alimentaires et de bons d'essence, effectuée par le Directeur Général de Yango Congo en la personne de monsieur Precy DONGUI.

Au cours de cette cérémonie, les trente meilleurs chauffeurs ont été récompensés aussi pour leur fidélité et leur travail. En effet, selon le système de gestion des courses de l'application Yango, chaque



chauffeur récompensé a effectué au moins cinq cent (500) courses par mois, ce qui fait deux mille (2000) trajets totalisés par chaque chauffeur durant les quatre mois qui ont suivi le lancement officiel de Yango, qui a eu lieu le 1er septembre 2022.

Parmi les chauffeurs bénéficiaires que nous avons rencontrés lors de la cérémonie, à la question comment ont-ils fait pour être parmi les meilleurs ? un nous a répondu : « Ça n'a pas été difficile pour moi d'être parmi des gagnants, car l'Ap-

plication elle-même nous facilite la tâche avec son système de commande enchaînée sans temps de repos, donc il me suffisait juste d'accepter les commandes ». A un autre nous avons posé la question quel message souhaiterait-il passer aux chauffeurs qui n'utilisent pas encore Yango ? il nous a répondu : « J'appelle mes autres frères du métier de chauffeur de taxi à rejoindre Yango, car Yango c'est l'avenir. Depuis que j'utilise Yango, je ne rate plus mes recettes, je ne fais plus tomber mon carburant et je gagne mieux

qu'avant, surtout grâce au bonus que Yango me donne après chaque course. Alors venez venez, vous ne serez pas déçu. Et je profite de dire au Brazzavillois et Brazzavilloises d'utiliser l'application Yango pour commander leur taxi, c'est plus économique, rassurant et plus sécurisé, alors téléchargez l'application Yango et utilisez on n'attend que vous ». Dans son mot de circonstance, le Directeur Général de Yango Congo a déclaré : « qu'au vue de ces statistiques exceptionnelles, de l'implication ainsi que de la fidélité hors du commun manifestées par les chauffeurs, c'était un devoir de la part de Yango d'organiser cette cérémonie et que ce genre d'initia-

tives va se répéter au fil du temps et donc encourage les chauffeurs à travailler davantage et faire confiance à Yango ». A titre de rappel Yango est présent en République du Congo depuis août 2022. Yango a été bien accueilli par l'ensemble de la population, notamment pour la modernité qu'il apporte au transport urbain à Brazzaville, pour la sécurité, pour le confort qu'il offre aux passagers et pour ses tarifs préférentiels, à partir de 350 francs pour un trajet.

CÔTE D'IVOIRE

Une stratégie nationale pour réduire le nombre d'accidents de la route

Le gouvernement ivoirien a décidé de prendre des mesures pour accélérer et renforcer la mise en œuvre de sa politique nationale de sécurisation routière afin de diminuer le nombre d'accidents qui s'élève à 46 par jour dans le pays.

L'objectif pour le gouvernement est de réduire le nombre de tués sur les routes de 50 % d'ici à 2030 et de 25 % d'ici à 2025.

Selon le communiqué d'un Conseil des ministres tenu mercredi, les mesures arrêtées concernent, entre autres, l'extension de la vidéo-verbalisation aux actes routiers interurbains accidentogènes, l'amélioration de la signalisation routière verticale et horizontale, l'opérationnalisation du tribunal de simple police en vue de répri-

mer efficacement les infractions routières, l'acquisition urgente de radars mobiles et l'institution chaque mois d'une semaine de sensibilisation à la sécurité routière.

Le gouvernement a également décidé de procéder au lancement effectif dès le 1er mars du système de permis à point institué depuis 2016.

Ce système qui consiste à allouer à chaque permis de conduire un capital de points faisant l'objet d'une réduction automatique en cas d'infractions commises constatées

devrait permettre de lutter efficacement contre le non-respect de la réglementation routière et particulièrement contre l'incivisme sur les routes.

La Côte d'Ivoire a enregistré 6 308 accidents de la route pour 956 victimes tuées et 9 456 autres blessées en 2021 contre 1 507 tuées et 19 201 blessées pour 1 870 accidents en 2020.

A en croire le ministère des Transports, les accidents de la route coûtent 3% de la valeur du produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire estimée à 75 milliards de dollars en 2022 par le Fonds monétaire international.

SOUDAN DU SUD

La Banque centrale interdit les transactions commerciales en devises étrangères

La Banque centrale du Soudan du Sud a interdit mercredi aux institutions publiques et au secteur privé d'effectuer des transactions commerciales autrement qu'en utilisant la monnaie locale, la livre sud-soudanaise (SSP). Cette mesure vise à contrer la volatilité du taux de change, qui a entraîné une dépréciation de la SSP par rapport au dollar américain.

Le gouverneur de la Banque centrale du Soudan du Sud, Johnny Damian Ohisa, a également demandé au public de payer les voyages, les séjours d'hôtel, les loisirs et toute autre transaction commerciale en livre locale.

«Il est strictement interdit à toute institution publique ou privée relevant de la juridiction légale de la République du Soudan du Sud de libeller ses transactions commerciales dans une monnaie autre que la SSP», a annoncé Johnny Damian Ohisa dans une circulaire publiée

à Juba, la capitale du Soudan du Sud.

La liste des transactions concernées comprend également les services proposés par les restaurants haut de gamme, les points de vente commerciaux, les contrats de services privés et les transactions monétaires.

Johnny Damian Ohisa a déclaré avoir connaissance de certaines institutions gouvernementales et financières, d'organisations non gouvernementales, d'organisations civiles, de membres de l'industrie hôtelière, d'agences

de voyage, de points de vente commerciaux, de restaurants, de services de divertissement et d'entreprises privées qui paient des contrats publics ou privés en devise étrangère et non en monnaie locale.

«Cette pratique inacceptable sape et menace d'éroder fondamentalement la confiance du public dans la SSP en tant que monnaie légale. Elle doit être absolument découragée», a affirmé Johnny Damian Ohisa, appelant les institutions gouvernementales devant signer des contrats avec des entrepreneurs internationaux à le faire sous la supervision du ministère des Finances et de la Planification.

ZLECA

La mise en œuvre permettra de stimuler le commerce intra-africain

La mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca) doit être accélérée, car celle-ci permettra de stimuler le commerce intra-africain et d'accélérer l'industrialisation du continent, a déclaré Antonio Pedro, secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

«Bien que la Zleca soit extrêmement prometteuse, ses promesses ne pourront se réaliser que si l'accord est mis en œuvre efficacement», a souligné Antonio Pedro dans un communiqué de la CEA publié mercredi.

Il a indiqué que mettre en œuvre cet accord et soutenir les économies africaines, no-

tamment les pays les moins avancés (PMA), n'était «pas une tâche aisée».

La Zleca est particulièrement prometteuse en ce qu'elle permettra d'aider les PMA à se redresser et à accélérer leur croissance, a affirmé Antonio Pedro, citant une récente estimation empirique de la CEA, qui a révélé que la mise

en œuvre réussie du pacte de libre-échange aurait un impact positif sur le produit intérieur brut, le commerce et la prospérité de l'Afrique.

Grâce à la Zleca, le commerce intra-africain sera de 34 % plus élevé en 2045 que si cet accord n'avait pas été conclu. Selon Antonio Pedro, la mise en œuvre efficace de l'accord aidera notamment l'Afrique à s'industrialiser et à se diversifier en s'écartant des secteurs traditionnels des mines et de l'énergie.

GABON

Décès du ministre Michaël Moussa-Adamo

Le ministre gabonais des Affaires étrangères, Michaël Moussa-Adamo, est décédé le 20 janvier en fin de matinée.

«En date du 20 janvier 2023, le ministre gabonais des Affaires étrangères, Michaël Moussa Adamo, a été victime d'un malaise cardiaque. Rapidement pris en charge par l'équipe médicale, il a été conduit par un véhicule médicalisé à l'hôpital des institutions des armées. Admis en soins intensifs, et malgré les efforts des spécialistes, le décès a été constaté à 12h 12 mn. Le gouvernement présente ses condoléances et sa profonde compassion à la famille si durement éprouvée», précise un communiqué du gouvernement.

Né le 10 janvier 1961 à Makokou, dans le Nord-Est du Gabon, Michael Moussa Adamo a débuté sa carrière en 1981 comme journaliste présentateur à la télévision nationale. Titulaire d'une maîtrise en relations internationales et en communication à l'université de Boston, il a notamment occupé les postes d'ambassadeur du Gabon à Washington, aux Etats-Unis, et de ministre de la Défense nationale.

Après dix années comme ambassadeur du Gabon aux États-Unis (2011-2020), il devient ministre de la Défense en juillet 2020 puis des Affaires étrangères en mars 2022.

«Il était un très grand diplomate, un véritable homme d'Etat. Pour moi, il était d'abord un ami, loyal et fidèle, sur lequel j'ai toujours pu compter. C'est une perte immense pour le Gabon», a réagi le président de la République du Gabon, Ali Bongo Ondimba.

Yvette Reine Nzaba

DIPLOMATIE

L'ambassadeur du Burkina auprès de l'ONU relevé de ses fonctions

Les autorités burkinabè ont relevé mercredi de ses fonctions leur ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations unies, sans en donner les raisons.

«M. Seydou Sinka, ambassadeur, est relevé de ses fonctions d'ambassadeur, représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations unies à New York», a écrit le gouvernement burkinabè dans un rapport du Conseil des ministres.

Par ailleurs, deux autres diplomates, Pulchérie Tapsoba/Lagware, qui occupait les fonctions de trésorier à l'ambassade du Burkina Faso à Ottawa, au Canada, et Gnagré Kossé, ministre conseiller à l'ambassade du pays à Addis-Abeba, en Ethiopie, ont été relevés de leurs fonctions, rappellent des observateurs locaux, précisant que les autorités burkinabè n'ont pas fourni de raisons de leur révocation.

BÉNIN

Le pays se dote d'une stratégie nationale d'intelligence artificielle et des méga données

Le gouvernement béninois a adopté une stratégie nationale d'intelligence artificielle et des méga données pour les prochaines années, allant de 2023 à 2027, a annoncé le gouvernement dans un communiqué publié mercredi à Cotonou.

«L'adoption de cette stratégie nationale d'intelligence artificielle et des méga données permettra de positionner le Bénin comme un pays apte à saisir les opportunités actuelles et futures afférentes à l'intelligence artificielle et au traitement des données massives, ce qui le rendrait encore plus attractif pour tous types d'investissements provenant notamment du secteur privé et des partenaires au développement», souligne le communiqué.

Cette stratégie et son plan d'action ont été élaborés dans une démarche qui intègre les parties prenantes, suivant une approche holistique axée autour des solutions technologiques adaptées aux besoins du pays, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du cadre de vie, du tourisme, et sur la compréhension des cas d'utilisation applicables au contexte béninois, selon la même source.

Xinhua

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

AON N° 004T/PDAC-2023

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Le projet sera clôturé le 31 décembre 2023.

Une partie des fonds est réservée aux travaux confortatifs de la piste agricole Miélékouka-Tala Tala, dans le district de Ngbala, Département de la Sangha.

2. Le PDAC invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission anonyme, en vue d'exécuter les travaux de cette piste agricole qui comprennent, notamment, la construction des ouvrages et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de : Cinq (05) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux directives de la Banque mondiale relatives à la passation des marchés de janvier 2011, révisées en juillet 2014 (www.worldbank.org/procure). Il est ouvert aux soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité définis dans le Dossier d'appel d'offres.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 30 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont :
a) registre de commerce et du crédit mobilier

(RCCM) ;
b) avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des travaux publics effectués au cours des trois années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
c) fournir les bilans des trois dernières années certifiés par un comptable agréé ;

d) avoir exécuté, au cours des trois années précédentes, au moins deux marchés de réhabilitation ou d'entretien des pistes rurales justifiés par des procès-verbaux de réception ;
e) le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :

- 1 pelle hydraulique ;
- 1 chargeur ;
- 1 compacteur.

Le soumissionnaire doit être propriétaire du matériel énuméré ci-dessus et fournir leurs cartes grises. Toute location de matériel doit être attestée par un contrat de location dûment signé par les deux parties et vérifiable.

f) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du siège du Conseil départemental de la Sangha, le mardi 31 janvier 2023, à 10 heures précises. Aucune visite de rattrapage n'est prévue.

g) qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le contrat :

- un Ingénieur des travaux publics ou de Génie civil ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des tra-

vaux publics dont cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre une copie du diplôme et le CV) ;

- un point focal environnemental et social désigné par l'entreprise ;
- un chef d'équipe pour le terrassement, technicien en génie civil ou travaux publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;
- un chef d'équipe pour les ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des ouvrages d'art (joindre le CV) ;
- un topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience probante (joindre le CV).

h) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% du montant de son offre nécessaire à la réalisation des travaux soumissionnés.

i) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité ;

j) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré.

6. Le Dossier d'appel d'offres complet, en français, peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous, contre paiement en espèces, d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) FCFA, au plus tard le 30 janvier 2023.

7. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le jeudi 20 février 2023, à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions

présentées hors délais seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes physiquement, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-dessous, le jeudi 23 février 2023, à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF. L'absence d'une garantie de soumission d'offre entraînera le rejet de celle-ci.

9. Sont exclues du présent appel d'offres, les entreprises qui, au cours de trois dernières années, ont fait l'objet d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution des travaux précédents de réhabilitation des pistes agricoles au PDAC ou ailleurs.

10. L'adresse mentionnée ci-dessus est : Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP), Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centreville, Mpila, Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88, E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 19 JAN 2023



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

AON N° 003T/PDAC-2023

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) Groupe Banque mondiale, ont signé le 20 septembre 2017 un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Le projet sera clôturé le 31 décembre 2023.

Une partie des fonds est réservée aux travaux confortatifs de la piste agricole Sibiti Mayéyé, dans le Département de la Lékoumou.

2. Le PDAC invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission anonyme, en vue d'exécuter les travaux de cette piste agricole qui comprennent, notamment, la construction des ouvrages et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de : Cinq (05) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux directives de la Banque mondiale relatives à la passation des marchés de janvier 2011 révisées en juillet 2014 (www.worldbank.org/procure). Il est ouvert aux soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité définis dans le Dossier d'appel d'offre.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 30 à 16h00.

5. Les spécifications de qualification sont :
f) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;

g) avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des travaux publics effectués au cours des trois années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
h) fournir les bilans des trois dernières années certifiés par un comptable agréé ;

i) avoir exécuté au cours des trois années précédentes, au moins deux marchés de réhabilitation ou d'entretien des pistes rurales justifiés par des procès-verbaux de réception ;
j) le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :

- 1 pelle hydraulique ;
- 1 chargeur ;
- 1 compacteur.

Le soumissionnaire doit être propriétaire du matériel énuméré ci-dessus et fournir leurs cartes grises. Toute location de matériel doit être attestée par un contrat de location dûment signé par les deux parties et vérifiable.

f) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du siège du Conseil

départemental de la Lékoumou, le mardi 31 janvier 2023, à 10 heures précises. Aucune visite de rattrapage n'est prévue.

g) qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le contrat :

- un Ingénieur des travaux publics ou de Génie civil ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des tra-

vaux publics dont cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre une copie du diplôme et le CV) ;

- un point focal environnemental et social désigné par l'entreprise ;
- un chef d'équipe pour le terrassement, technicien en génie civil ou travaux publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;
- un chef d'équipe pour les ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des ouvrages d'art (joindre le CV) ;
- un topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience probante (joindre le CV).

h) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% du montant de son offre nécessaire à la réalisation des travaux soumissionnés.

i) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité ;

j) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré.

6. Le Dossier d'appel d'offres complet, en français, peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous, contre paiement en espèces, d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) FCFA, au plus tard le 30 janvier 2023.

7. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le jeudi 20 février 2023,

à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes physiquement, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-dessous, le jeudi 23 février 2023, à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF. L'absence d'une garantie de soumission d'offre entraînera le rejet de celle-ci.

9. Sont exclues du présent appel d'offres, les entreprises qui, au cours de trois dernières années, ont fait l'objet d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution des travaux précédents de réhabilitation des pistes agricoles au PDAC ou ailleurs.

10. L'adresse mentionnée ci-dessus est : Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP), Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centreville, Mpila, Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88, E-mail : pdacmacp@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 19 JAN 2023



MINES

La RDC et le Japon renforcent leur coopération

Le vice-ministre des Mines, Godard Motemona, a accordé une audience le 20 Janvier à une délégation japonaise, conduite par Mase Hiroyuki, directeur Afrique du ministère japonais des Affaires étrangères.



Le vice-ministre des Mines et le diplomate japonais

Les échanges entre les deux parties ont porté sur le suivi de la visite effectuée au pays du soleil levant par la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi, en décembre dernier, laquelle a débouché sur une déclaration conjointe. «L'objectif de notre visite est d'explorer la possibilité de renforcer la coopération entre le Japon et la RDC, à la suite de la visite de madame la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi, en décembre 2022 au Japon où elle a rencontré le ministre japonais de l'Économie, Commerce et Industrie, Hishimura Yasutoshi. Nous sommes ici pour le suivi car, une feuille de route a été tracée pour la matérialisation des travaux», a déclaré Mase Hiroyuki au sortir de l'audience.

Les deux gouvernements se sont mis d'accord sur la nécessité de coopérer en matière minière d'autant plus que la République démocratique du Congo (RDC) joue un rôle important dans la transition énergétique avec les minerais y afférents dont elle détient la plus grande réserve mondiale. Le gouvernement nippon apportera son expertise dans le domaine technologique.

Blandine Lusimana

PROJET GRAND INGA

Le chef de l'Etat veut voir avancer le travail entre le gouvernement et Fortescue

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a déploré la lenteur dans les négociations entre le gouvernement et la société australienne Fortescue Metals Group Ltd en vue de la mise en œuvre de la phase d'études du projet Grand Inga.

Dans un entretien le 19 janvier à l'occasion du forum économique de Davos, en Suisse, le chef de l'État congolais a souhaité la participation d'autres investisseurs, en particulier ceux de l'Afrique, afin d'accéder le développement du projet Grand Inga. Félix Tshisekedi a, toutefois, assuré que les deux parties travaillent pour accélérer la

faire avancer les choses », a-t-il souligné. Il a affirmé avoir rencontré à Davos Andrew Forrest, le président du Groupe Fortescue, avec qui il a évoqué ce dossier.

Rappelons que la société civile, dans ses actions, s'oppose au développement de ce projet. Pour elle, le projet Grand Inga présente plus d'inconvénients que d'avantages

destinée à l'usage externe alors que, pour l'hydrogène, le pays n'a pas encore développé des installations pour son utilisation.

A la place de ce qu'elle qualifie d'éléphants blancs, la société civile conseille la décentralisation par le développement des micro-barrages laissés en abandon à travers le territoire national. Elle en a dénombré



mise en œuvre de ce projet. «Fortescue a une équipe en RDC et continue de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour

tags pour la population. Elle motive sa position par des argumentaires bien fournis, pensant notamment que l'électricité à produire sera

soixante-trois. Pour elle, cette proposition coûterait moins et servirait plus la population que le projet Grand Inga.

Lucien Dianzenza

AUGMENTATION DE LA VIOLENCE EN AFRIQUE

Washington accuse Moscou

Les États-Unis ont accusé au Conseil de sécurité des Nations unies le groupe paramilitaire privé russe Wagner de l'augmentation de la violence dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Le représentant permanent adjoint des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU), Richard Mills, a accusé Wagner de n'avoir pas pu empêcher la violence extrémiste, d'avoir commis des violations des droits de l'homme et mis en danger la sécurité du personnel onusien et des forces de maintien de la paix. La crise humanitaire, politique et sécuritaire dans la région du Sahel a provoqué la hausse de la violence extrémiste, selon lui. Il a également exprimé la profonde préoccupation des États-Unis quant au recul de la démocratie dans le Sahel, ajoutant que les pays de la région devraient être gouvernés par des responsables civils portés au pouvoir par le biais d'élections démocratiques. L'ambassadeur adjoint britannique auprès de l'ONU, James Kariuki, a souligné les problèmes de sécurité au Mali, au Burkina Faso et dans le bassin du lac Tchad et a exprimé sa crainte que l'instabilité se propage aux pays d'Afrique de l'Ouest. «Le groupe Wagner joue un rôle important dans

l'instabilité de la région. Il fait partie du problème et non de la solution», a-t-il ajouté.

Pour la diplomate française Isis Jaraud-Darnault, les «méthodes» de Wagner sont totalement inefficaces dans la lutte contre le terrorisme. Elle a attiré l'attention sur l'effet «odieux» et dévastateur des violations des droits de l'homme de Wagner, y compris le meurtre présumé de plus de trente civils au Mali et le pillage des ressources naturelles. Les allégations de Washington ont été rejetées par une diplomate russe, Anna Evstigneeva, représentante permanente adjointe de la Russie auprès de l'ONU. Moscou avait signé des accords d'entraide avec le gouvernement de transition au Mali et avec d'autres pays africains, selon elle, soulignant que ces accusations étaient destinées à «diffamer l'aide de la Russie au Mali». La Russie, a-t-elle poursuivi, était également préoccupée par la menace terroriste dans la région, les conflits ethniques et intercommunautaires, le crime

organisé et l'augmentation du trafic de drogue, ainsi que le meurtre d'un grand nombre de civils par des groupes armés au cours de la deuxième moitié de 2022.

Le directeur adjoint de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Giovanna Biha, a déclaré, de son côté, que la sécurité dans une grande partie de la région s'est à nouveau détériorée en raison des activités de groupes armés, d'extrémistes et d'organisations criminelles. Dix mille écoles ont été fermées dans la région du Sahel et des millions d'enfants sont privés de leur droit à l'éducation, et environ sept mille centres de santé ont été fermés, a-t-elle expliqué. Le chef de l'ONU, Antonio Guterres, a révélé que 18,6 millions de personnes sont confrontées à une «insécurité alimentaire» dans la région et qu'à la fin de juin 2022, 5,6 millions de personnes se sont ajoutées à ce nombre. Le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria sont les pays les plus touchés.

Noël Ndong



SAINTE MESSE À L'AÉROPORT DE NDOLO

TOUS RÉCONCILIÉS EN JÉSUS-CHRIST

01 FÉV. 2023 | 09H30



ACCÈS FERMÉ 07H 30
www.papeenrdc.cd



BELGIQUE

Une avenue Patrice-Lumumba inaugurée dans la ville de Mons

La nouvelle avenue, inaugurée le 19 janvier, est située dans le quartier des Grands Prés à Mons sur un axe important en cours de rénovation.

L'inauguration de la nouvelle avenue a eu lieu en présence du bourgmestre de Mons, Nicolas Martin, et de quelques membres de la communauté congolaise. A cette occasion, une partie du Chemin de l'inquiétude et de l'avenue des bassins à Mons a été officiellement renommée en hommage au premier Premier ministre de l'histoire de la République démocratique du Congo, qui fut aussi la principale figure de l'indépendance de ce pays.

Nicolas Martin a déclaré : « Avec le collège communal, nous tenions depuis longtemps à poser ce geste symbolique. Il met en valeur le combat pour l'indépendance du Congo et témoigne de l'importance que nous accordons à nos liens avec ce pays et sa population. En octobre 2018 déjà, la ville de Mons avait tenu à commémorer sa mémoire, avec l'installation d'une plaque sous le porche de l'Hôtel de Ville. Nous désirions aller plus loin en intégrant le nom de M. Lumumba à notre tissu urbain et en l'occurrence, à l'une des avenues de Mons, qui fait, par ailleurs, l'objet d'une profonde réflexion en ce moment et qui accueillera une nouvelle école dans



Une vue du panneau indiquant le nom de l'avenue Patrice-Lumumba à Mons

quelques années .»

Pour sa part, l'Echevin Achile Sakas a indiqué que cette nouvelle appellation rappelle également que Belges et Congolais sont aujourd'hui unis par

un lien fort, indépendamment du poids du passé.

A Mons, selon les chiffres officiels, vivent 1177 Congolais et personnes d'origine congolaise. Présente depuis plu-

sieurs générations, explique la commune de Mons, la diaspora congolaise a toujours été très active et participe au dynamisme de la ville et de toute la région. « L'implication de

« Avec le collège communal, nous tenions depuis longtemps à poser ce geste symbolique. Il met en valeur le combat pour l'indépendance du Congo et témoigne de l'importance que nous accordons à nos liens avec ce pays et sa population. En octobre 2018 déjà, la ville de Mons avait tenu à commémorer sa mémoire, avec l'installation d'une plaque sous le porche de l'Hôtel de Ville. Nous désirions aller plus loin en intégrant le nom de M. Lumumba à notre tissu urbain et en l'occurrence, à l'une des avenues de Mons, qui fait, par ailleurs, l'objet d'une profonde réflexion en ce moment et qui accueillera une nouvelle école dans quelques années .»

la communauté congolaise dans notre ville est exemplaire : de nombreux talents ont émergé au fil du temps, des projets positifs ont été menés à bien et l'implication citoyenne dans la vie de la communauté montoise a toujours été intense. Soulignons, par ailleurs, que l'identité montoise a été pleinement adoptée par de nombreux Congolais. La communauté montoise est la principale communauté belge à Kinshasa et le doudou y a même été transposé chaque année », a indiqué la commune.

Devenu Premier ministre le jour de l'indépendance, le 30 juin 1960, Patrice Lumumba a occupé ce poste pendant soixante-sept jours seulement, avant d'être révoqué, puis assigné à résidence, arrêté ensuite, et transféré enfin au Katanga pour y trouver la mort le soir même, le 17 janvier 1961, à l'âge de 35 ans. En 2002, l'ancien ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, avait présenté ses « excuses » et ses « profonds et sincères regrets » au peuple congolais pour le rôle de son pays dans la mort de Patrice Lumumba.

Patrick Ndungidi

JUSTICE

Fortunat Biselele transféré à la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe

L'ex-conseiller privé du président Félix Tshisekedi a été transféré dans l'après-midi du 20 janvier à la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe où il va répondre, devant le juge, de plusieurs griefs qui pèsent sur lui, notamment atteinte à la sûreté de l'Etat, espionnage et collaboration avec des forces obscures.

Avant son transfèrement à la Cour d'appel, Fortunat Biselele était entendu à l'Agence nationale des renseignements (ANR), le 14 janvier, où il a été détenu durant au moins une semaine.

Fortunat Biselele est le quatrième homme fort du président Félix Tshisekedi qui goutte à la saveur de la prison centrale de Makala. Ce, après Vital Kamerhe, ancien directeur de cabinet accusé de détournement; François Beya, ancien conseiller spécial en matière de sécurité soupçonné de préparer un coup d'Etat; et Vidiye Tshimanga, ancien conseiller en matière stratégique accusé



Fortunat Biselele/DR

d'offense au chef de l'Etat, trafic d'influence et corruption. L'ex-conseiller privé du chef de l'Etat vient de passer de la présidence de la République à la pénitencière de la capitale congolaise.

Notons néanmoins que pour tous ces proches du président de la République, la prison n'a servi que de blanchiment ou de purgatoire, en vue de leur permettre de « vaquer librement à leurs occupations ». De la justice, ils sont tous sortis blancs comme neige. L'ancien directeur de cabinet, Vital Kamerhe, a passé plus d'une année en prison avant d'être par la suite acquitté de toutes

ses charges. Vidiye Tshimanga a passé au moins une semaine et a été blanchi. Pour François Beya, par contre, alors que son procès est encore en cours, il a sollicité une évacuation pour cause de maladie. Depuis, on ne parle plus de lui. Il est à l'extérieur du pays. Il a, toutefois, été pendant plusieurs mois détenu à l'ANR avant d'être transféré devant son juge naturel puis à la prison de centrale de Makala. « Il est en liberté provisoire et suit des soins de santé à l'extérieur du pays », entend-on. Le cas Fortunat Biselele, qui est en cours, suit jusque-là le même schéma.

Lucien Dianzenza

PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le ralentissement économique se confirme

La croissance mondiale devrait baisser à 1,7 % contre un taux de 3 % prévu il y a juste six mois. Les causes sont multiples, en l'occurrence l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la diminution des investissements et les perturbations provoquées par la guerre en Ukraine.

L'année 2023 débute avec une mise en garde de la Banque mondiale (BM) sur les perspectives économiques. Sous l'effet de plusieurs facteurs, dont certains ont été énumérés antérieurement, la croissance mondiale va marquer une forte baisse au courant de cette année. Elle devrait vraisemblablement se situer à 1,7 % contre un taux de 3 % prévu six mois auparavant. Dès lors, la grande crainte est l'exposition de l'économie mondiale. En effet, devant la précarité de la situation économique, toute nouvelle donne comme une hausse de l'inflation et du taux d'intérêt, mais également une résurgence de la pandémie de covid-19 ou une escalade des tensions géopolitiques pourraient avoir des terribles répercussions. On évoque même

le risque d'une entrée de l'économie mondiale en récession. Un tel dénouement laisse la BM très perplexe dans la mesure où le monde va plonger dans la deuxième récession en l'espace de 80 ans.

Il ressort des projections de la BM que le taux se fixera à 1,7 % en 2023, avant de monter légèrement à 2,7 %

l'année prochaine. Les prévisions ont été revues à la baisse pour 95 % des économies avancées et près de 70 % des économies de marché émergentes et en développement. Pour les deux prochaines années, le revenu par habitant devrait croître de 2,8 % en moyenne. Pour l'Afrique subsaharienne, la progres-

sion ne devrait pas dépasser 1,2 % en moyenne. Par conséquent, on doit s'attendre à une augmentation de la pauvreté. Les propos du président de la BM, David Malpass, permettent de cerner les enjeux importants qui se jouent pour le continent africain : « La crise qui menace le développement s'aggrave à

mesure que les perspectives de croissance mondiale se dégradent. Les économies émergentes et en développement connaissent depuis plusieurs années une croissance en berne en raison d'un lourd endettement et d'investissements insuffisants, car les capitaux mondiaux sont absorbés par les économies avancées confrontées à des niveaux de dette publique extrêmement élevés et à des taux d'intérêt en hausse. La faiblesse de la croissance et des investissements des entreprises aggravera les reculs déjà dévastateurs en matière d'éducation, de santé, de réduction de la pauvreté et d'infrastructures, ainsi que les nécessités liées au changement climatique ».

Laurent Essolomwa

« La crise qui menace le développement s'aggrave à mesure que les perspectives de croissance mondiale se dégradent. Les économies émergentes et en développement connaissent depuis plusieurs années une croissance en berne en raison d'un lourd endettement et d'investissements insuffisants, car les capitaux mondiaux sont absorbés par les économies avancées confrontées à des niveaux de dette publique extrêmement élevés et à des taux d'intérêt en hausse. La faiblesse de la croissance et des investissements des entreprises aggravera les reculs déjà dévastateurs en matière d'éducation, de santé, de réduction de la pauvreté et d'infrastructures, ainsi que les nécessités liées au changement climatique ».

EN VENTE

MATIERE DE LENTEUR
RECUEIL DE POESIE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires faibles de la France ex-colonies de la poésie poétique. Je réside dans les mots d'écrits, des mots chevillés qui me situent en langue intermédiaire entre deux pays n'appartenant deux pieds d'un homme à une site.

Je réside dans les mots empoignés quand ne grandit pas le sonnerie pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le couloir de vie avec tout de bagages.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir, Poèmes altérés pour Jean-Benoît Bimbo Sibombi" (2013), de "Les Fragments sauvegardés" (2014), "Matière de Lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Laurent TENGU
LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE

ESSAI

Omer MASSEM
Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules

POÉSIES DES CINQ CONTINENTS

L'Harmattan

Roland BEMBELLY
Code des Hydrocarbures du Congo

Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé

Roch Cyriaque GALEBAY
Le Commandant Marien Ngouabi (1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

Preface du Dr Théophile OBENGA

Jacques N'GOULOU
Paradoxe de l'agriculture congolaise

Preface de Jean-Jacques BOU LIFA, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage et des Grandes Forêts

Noëly Galoy
Les Grandes Femmes sont faites de petites filles

Eolivre

Sorel Etard
L'université de la forêt
Avec les Pygmées Akas

NOUVELLES TERRES

Rigobert Sabin BANZANI
Le droit de l'urbanisme au Congo

Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées

L'Harmattan

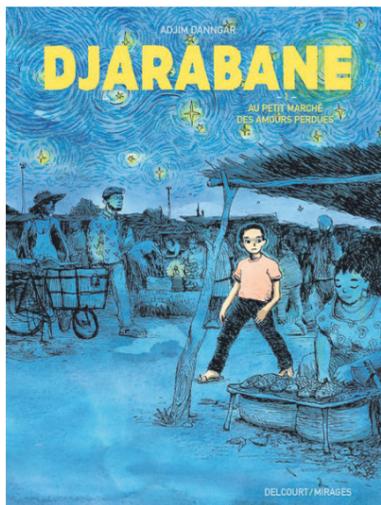
Pacôme MOUTOUZOU
PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)

À PARAÎTRE

«BD Djarabane Tome 1-Au petit marché des amours perdues» d'Adjim Danngar

Dans la série «Djarabane», Adjim Danngar produit sa nouvelle BD intitulée «Au petit marché des amours», à paraître chez Delcourt (Mirages) le 25 janvier, à la veille de la 50^e édition du Festival international de la bande dessinée (BD) d'Angoulême.

Existe-t-il une place pour un jeune tchadien rêveur dans une société instable qui le méprise ? Les lecteurs sont invités à suivre la quête d'émancipation de Kandji, contée par Adjim Danngar, l'un des bédéistes africains les plus talentueux de sa génération.



À travers une sélection nécessairement subjective, l'auteur mène à l'émerveillement depuis Sarh en 1984. Kandji, 7 ans, s'émerveille devant une peinture accrochée au mur du salon. Ebloui par la scène et les couleurs du paysage, il se fait la promesse de devenir peintre alors que le Tchad traverse une des périodes les plus violentes de son histoire.

Djarabane, « Que faire » en langue sara, est une réflexion sur l'exil et la place

des rêves d'enfants dans un contexte politique précaire.

Adjim Danngar, scénariste et dessinateur, est né en 1982 au Tchad ; il réside à Angoulême, en France, ville du Festival international de la bande dessinée et, était un des intervenants réguliers aux rencontres de la BD organisées à la Librairie Galerie Congo à Paris / Les Dépêches de Brazzaville.

Marie Alfred Ngoma

LIVRE

Kyota B Kutumisa publie « Destin brisé d'un chrétien »

Dans son ouvrage de 208 pages paru aux éditions L'Harmattan, Kyota B Kutumisa raconte l'histoire du jeune Malutidi qui veut devenir prêtre et même évêque. Malheureusement, il est de plus en plus déçu par le comportement de ses maîtres religieux du primaire au doctorat.

Malutidi était très pieux, studieux et admirateur des pères jésuites. Arrivé au collège, il a été choqué et étonné comme plusieurs de ses condisciples d'entendre cette phrase : « Les pères nous ont toujours enseigné le principe de Jésus, lorsque l'ennemi vous gifle à la joue gauche, tendez-lui la joue droite. Aujourd'hui, un père nous demande de nous réjouir de la mort de quelqu'un ! ».

A partir de ce jour, Malutidi et ses condisciples deviennent très critiques, posent des questions de plus en plus critiques en classe au cours de religion, des matières leur paraissent incohérentes. Le jeune Malutidi ne comprend plus rien et ne pense plus devenir prêtre. Elève des missionnaires, Malutidi devient ouvertement antireligieux, de pieux au départ, il devint incroyant à l'arrivée.

Son attitude de suspicion augmente, sa méfiance déjà grandissante envers la religion catholique connut son paroxysme. Malutidi et son collègue Kalele sont révoqués de l'école et mis aux arrêts, à la demande des missionnaires pour cause de conviction religieuse différente.



Trois mois après, ils ont été libérés du cachot. Deux ans après, Malutidi reçoit une bourse d'études, grâce à son directeur de thèse pour préparer son doctorat à Louvain, en Belgique. Le jeune constate que dans ce pays, il existe ce qu'on appelle « liberté religieuse », chacun a le droit d'adopter la religion de son choix ou de ne même pas avoir de religion du tout, on n'est pas mal vu pour autant. Les religions chrétiennes au Congo étaient simplement djihadistes.

Le doctorant Malutidi découvre toute la réalité de la colonisation

cachée, l'autorité coloniale avait décidé, en complicité avec le Saint-Siège, de ne pas instruire les Congolais, craignant un jour qu'ils puissent se révolter contre l'occupation. On enseignait aux Congolais que la religion et ils n'ont que la Bible comme référence dans leur tête.

De retour au pays, Malutidi pense que les religions chrétiennes en Occident favorisent soi-disant l'émergence de la civilisation universelle actuelle. En Afrique, elles créent l'obscurantisme et un retour en arrière. Le christianisme n'a pas su vaincre le fétichisme. Bien au contraire, les pasteurs sont en même temps des devins, des maîtres du comportement. Du coup, les chances de développement sont très compromises.

Kyota B Kutumisa est auteur de deux romans: « Les aventures de Lumengu » et « Destin brisé d'un chrétien ». Docteur à l'Université catholique de Louvain, en Belgique, il est professeur de linguistique et de sémiologie de la communication à l'Université de Kinshasa et poursuit parallèlement une carrière politique.

Rosalie Bindika

FORUM ECONOMIQUE-AGRO FORESTIER DU POOL-KINKALA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur Dominique KOUYEDIKISSA, Président du Comité d'Organisation du Forum Economique-Agro Forestier du Pool-Atelier de Kinkala, a séjourné à Kinkala du 19 au 20 janvier 2023 pour participer à la journée économique du Pool et prendre quelques contacts avec les autorités locales décentralisées et déconcentrées ainsi que religieuses.

En marge de sa participation à la journée économique du Pool, Monsieur Dominique KOUYEDIKISSA a eu des entretiens respectivement avec le Président du Conseil Départemental du Pool, l'évêque du Diocèse de Kinkala, la maire de la ville de Kinkala et les cadres du Ministère de l'Economie Forestière.

Avec le Président du Conseil Départemental du Pool, il a été question d'une visite de courtoisie qui nous a permis d'échanger sur les tenants et les aboutissants du forum économique et agro-forestière du Pool, de son implication dans la réussite de celui-ci.

Cette rencontre a été aussi l'occasion d'aborder la question de la disponibilité des terres dans le département du Pool, cheval de bataille de la réalisation des projets prévus par le Gouvernement notamment le PROREP-Bois Energie, le PREFOREST, le PRODIVAC et le Programme d'utilisation durable des terres ainsi que le programme d'investissement du CAFI.

Profitant de cette occasion, nous rassurons les autorités du Ministère de l'Economie Forestière quant à la disponibilité des terres dans le département du Pool en général et les cinquante mille (50000) hectares sollicités par les investisseurs que ceux-ci restent disponibles, sous-réserve de remplir certaines formalités d'usage.

Aussi, Monsieur Dominique KOUYEDIKISSA a aussi échangé avec l'évêque de Kinkala et la Maire de Kinkala.

Avec toutes autorités il a été question de la mise à jour des propriétés foncières non bâties, qui est la condition première d'éligibilité à ces différents projets et d'expliquer la nécessité de sensibiliser les propriétaires fonciers et exploitants individuels ou collectifs sur le contenu de ces projets.

Dans l'ensemble, les communautés de base ainsi que les pouvoirs publics locaux décentralisés ainsi que déconcentrés adhèrent à ces projets du Gouvernement et fondent leurs espoirs dans l'aboutissement de ceux-ci au profit de la lutte contre la pauvreté en milieu jeunes et l'autonomisation des confessions religieuses.

Fait à Brazzaville, le 21 janvier 2023

Le Président

FORUM ECONOMIQUE-AGRO FORESTIER DU POOL
COMITE D'ORGANISATION
LE PRESIDENT
Dominique KOUYEDIKISSA

☎: (242) 06 925 98 66
05 019 75 26

E-mail: kouyedikissad@gmail.com
Brazzaville-Rép. du Congo

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.







Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du Lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



MUSIQUE CHRÉTIENNE

Raïssa D'Ziengue à l'orée d'une carrière internationale

Artiste musicienne et chanteuse, la sœur Raïssa D'Ziengue ne cesse de confirmer tout son talent depuis près de dix ans dans le genre très particulier du gospel.

L'immersion de sœur Raïssa D'Ziengue dans la musique n'est pas anodine puisqu'elle est issue d'une famille de musiciens. Ainsi, très jeune, elle est attirée par la musique gospel après un appel divin qui l'inspire à écrire ses premiers textes.

C'est en 2014 qu'elle commence effectivement sa carrière et fait un triomphe au Palais du Parlement de Brazzaville, lors d'un concert religieux de fin d'année.

En 2015, elle lance son album « Emmanuelle » et



fait une brillante prestation au Festival panafricain de musique. Une année faste pour elle, puisqu'elle prend également part comme chanteuse à la Convention internationale des femmes chrétiennes tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Artiste au talent immense, Raïssa D'Ziengue puise son style dans un mélange du folklore du département de la Cuvette en y apportant sa propre touche personnelle. Avec une thématique tournée vers la magnificence de

Jésus-Christ, ses chansons réveillent, révèlent, enseignent et interpellent à fuir l'enfer tout en mettant le salut de nos âmes en priorité.

En 2022, elle a fait une sortie remarquée à la fête de la musique et lors de la Croisade d'évangélisation Percée à Pointe-Noire.

Raïssa D'Ziengue ne cesse d'éblouir les amoureux du gospel par son talent. Une artiste suivie par la Fondation Makeda qui, en dépit des moyens modestes, s'évertue chaque année à propulser les étoiles de la musique.

Hervé Brice Mampouya

HUMEUR

L'instruction, une valeur toujours à privilégier

Ce n'est pas parce que certains enfants, après leurs études, peinent à s'insérer professionnellement que nous, parents, déciderons de nier la valeur que leur apporte l'instruction. Celle-ci non seulement prépare le jeune pour son insertion socio-professionnelle, mais aussi le façonne et formate sa personnalité future.

Ainsi donc, investir dans l'instruction des enfants, c'est leur donner l'occasion de devenir des personnes responsables, c'est construire leur devenir et leur avenir, c'est les sortir de l'obscurantisme, bref leur donner des atouts intellectuels et immatériels qui leur permettront de se réaliser. Contrairement à l'héritage matériel qui est fait de patrimoines périssables en peu de temps et prêt à occasionner des divisions familiales, surtout en Afrique.

Ce phénomène de divisions familiales refait surface avec beaucoup plus d'ampleur et cela inquiète plus d'un observateur. Or, si à la place d'un tel patrimoine c'est la formation tous azimuts des enfants, des valeurs intrinsèques et individuelles, aucun parent selon la lignée patrilinéaire ou matrilinéaire du père biologique ne pourra la revendiquer ni la détruire comme ce qu'ils font quand ils revendiquent des biens matériels.

De ce fait, l'instruction ou la formation est l'un des meilleurs héritages à léguer aux enfants. C'est une vraie incongruité sociale que de ne pas s'occuper de l'instruction de ses enfants au motif que les premiers n'ont pas trouvé d'emploi après leur formation. L'instruction est un vrai tremplin social et devrait être de plus en plus valorisée car ses fruits sont très succulents.

Plus l'on refuse d'instruire les enfants, plus on leur ouvre la porte à toute sorte d'incivisme social. L'instruction ou l'école donne à l'enfant la possibilité d'accéder à un savoir-faire et à un savoir-être, deux savoirs qui feront de telle sorte que même sans l'intervention de ses parents, l'enfant peut être utile à la société, partout où il ira et où il se trouvera.

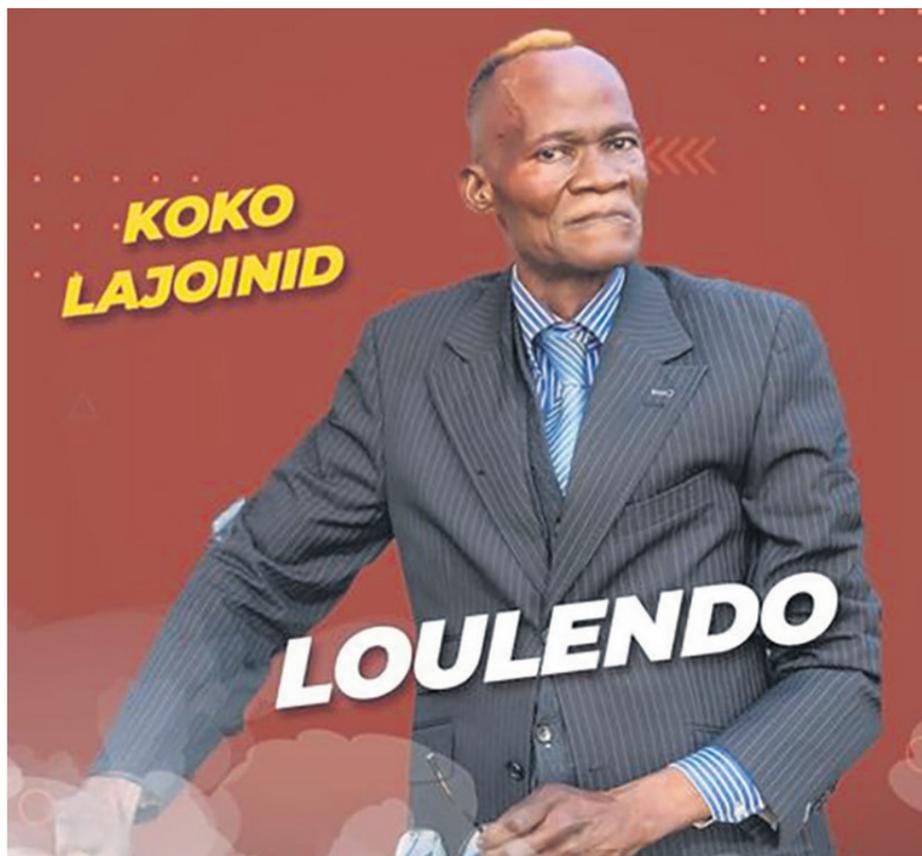
Nous parents, évitons de frustrer et de décourager nos enfants qui voudront aller à l'école. L'instruction ouvre la voie à la réussite sociale, car plus on est instruit et formé, plus on est utile, c'est-à-dire on a la chance de construire dignement son devenir social. Suivez mon regard !

Faustin Akono

DISPARITION

Koko Lajoinid n'est plus

Ex-sociétaire du groupe musical Les Makandas de Pointe-Noire, l'artiste-musicien Koko Lajoinid s'est éteint la semaine dernière, laissant ses fans et ses admirateurs dans la consternation.



Koko Lajoinid s'est distingué par son timbre vocal très proche du regretté musicien Rapha Boundzeki, dont il interprétait fidèlement les chansons à chaque concert des Makandas au Temple rouge Sami Cointreau à l'époque, à Mpaka, et dans d'autres lieux de réjouissances. C'est au moment où il s'apprêtait à sortir son premier album « Loulendo » en ce mois de janvier que la mort vient l'arracher à ses proches. Sa dernière sortie en public remonte au 31 décembre dernier à l'espace Le Willys de Mpaka, dans le sixième arrondissement Ngoyo, lors de l'émission « Le couloir » de l'animateur Shola Shola de Télé Congo Pointe-Noire. Programmé pour présenter

quelques unes des chansons de l'album, il ne put le faire car ne se sentant pas au mieux de sa forme. Il a pris juste rendez-vous avec eux pour plus tard. Hélas.

Le regretté artiste se distingue dans les années 1990 quand il crée avec ses amis le groupe Les tribus musica. Ses envolées mélancoliques, son style atypique et son look épatent les gens et les amoureux de belles mélodies. Il est recruté dans les Makandas dans les années 2000 et fera la pluie et le beau temps de cet ensemble pendant plus d'une décennie.

Adieu Koko Lajoinid.

H.B.M.

ENVIRONNEMENT

Denis Sassou N'Guesso invité au sommet One planet

Le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a échangé le 19 janvier à Brazzaville avec le ministre gabonais des Affaires étrangères, Michaël Moussa Adamo, porteur d'un message du président Ali Bongo Ondimba, peu avant sa mort.



Echange entre Denis Sassou N'Guesso et Michaël Moussa Adamo DR

Au cours de leur entretien, Michaël Moussa Adamo a annoncé au chef de l'Etat congolais son invitation à prendre part au sommet One planet consacré aux enjeux forestiers qui se tiendra en mars prochain à Libreville, la capitale du Gabon.

« Libreville abrèté du 1er au 2 mars prochain, conjointement avec la France, un sommet sur les forêts et surtout le Bassin du Congo aussi. On ne peut pas parler du Bassin sans le Congo, le Gabon et la République démocratique du Congo. C'est un som-

met qui est conjointement organisé avec la France. Plusieurs chefs d'Etat y participeront. La présence du président Denis Sassou N'Guesso est primordiale », a déclaré le diplomate gabonais au sortir de l'audience.

Le sommet One planet sera notamment l'occasion d'avancer de manière ambitieuse sur la préservation des forêts tropicales, qui sont au cœur des enjeux climat et biodiversité.

Par ailleurs, Michaël Moussa Adamo a transmis au chef de l'Etat congolais le message que son ho-

mologue gabonais, Ali Bongo Ondimba, lui a adressé.

« C'est un privilège et un honneur d'échanger pendant 1h 20 mn avec le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Je suis porteur d'un message de son homologue et frère, le président Ali Bongo Ondimba. Les relations entre le Congo et le Gabon ne peuvent être qu'au beau fixe. Tout réunit, la famille, la géographie, les liens éternels et permanents », a assuré le ministre gabonais des Affaires étrangères.

Yvette Reine Nzaba

Le Pnud va aider le Congo à protéger les mangroves

Le représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Congo, Maleye Diop, et la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, ont débattu de la protection des mangroves, le 20 janvier à Brazzaville, lors d'une audience.

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo et le représentant résident du Pnud ont débattu de trois sujets de grande importance dont l'un sur la protection des mangroves au littoral de Pointe-Noire.

A ce sujet, au regard de son importance dans la préservation de l'environnement, l'agence onusienne s'est engagée à appuyer le Congo dans la protection des mangroves.

« Avec la ministre de l'Environnement, nous avons discuté d'un certain nombre de projets inhérents à la préservation des écosystèmes marins. Nous avons évoqué notamment la nécessité de développer un projet de protection des mangroves sur le littoral », a précisé le représentant résident du Pnud au Congo, Maleye Diop.

La mangrove est un écosystème de marais maritime incluant un groupement de végétaux spécifiques, principalement ligneux, qui ne se

développe que dans la zone de balancement des marées, sur des côtes basses des régions tropicales. Riches en termes de biodiversité, mais menacées de par le monde, les mangroves sont un type d'écosystème très important pour la conservation de diverses espèces marines.

D'après les spécialistes dans le domaine, il existe trois types de mangroves, à savoir les palétuviers blancs, noirs, rouges et les mangroves à boutons.

Arlette Soudan-Nonault et Maleye Diop ont évoqué, ensuite, la conception d'un autre projet sur la protection des tortues marines le long des côtes de l'océan Atlantique. Classée elle aussi parmi des espèces en danger, la tortue marine mérite une attention particulière avec pour objectif de susciter sa valorisation économique.

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo et son interlocuteur ont aussi parlé de la protection de l'environnement de manière globale.

Firmin Oyé

RÉFLEXION

Et Loango s'imposa enfin ...

Ce qui ressort clairement de l'échange d'idées et de réflexions qui s'est tenu lundi dernier à Nantes entre la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, et le président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, Jean-Marc Ayrault, est bien le fait que Loango, ancienne capitale du Royaume Congo, se voit enfin reconnue par la communauté internationale comme le principal lieu de départ des navires de la « traite négrière » vers l'Amérique du Sud, les Caraïbes et les Etats-Unis. Une reconnaissance d'autant plus importante que cette page sinistre de l'histoire africaine s'impose aujourd'hui à ces nations comme l'un des pires crimes du passé dont il convient de réparer les dégâts.

Faisant partie du petit groupe d'ob-

servateurs qui soulignait depuis longtemps le fait que l'île de Gorée au Sénégal n'avait été ni la seule ni la plus terrible zone de l'action criminelle menée pendant quatre siècles par les puissances occidentales, nous sommes bien placés pour dire que Loango doit être dotée au plus vite des moyens qui en feront l'un des lieux de mémoire les plus visités du continent : parcours des zones d'embarquement des navires chargés d'esclaves, musée et salle de projection, centre de conférences, librairie ... Pour dire aussi que si la repentance ne saurait s'imposer aux générations européennes du temps présent, la réparation des blessures profondes que leurs prédécesseurs ont causées aux populations du golfe de Guinée et du Bassin du Congo doit être aujourd'hui l'un des axes principaux de la coopération entre les deux continents.

Dans le temps que nous vivons où

l'Afrique redevient un enjeu majeur pour les grandes puissances du globe terrestre, rien n'est plus important – du moins le pensons-nous – que de faire des lieux de mémoire qui la jalonnent des points de rencontre où se retrouveront de façon régulière les chercheurs, les historiens, les analystes, mais aussi les acteurs politiques et les diplomates afin de réécrire ou de mieux comprendre les horreurs de l'Histoire, de la grande Histoire. Une tâche dont l'antique cité de Loango, située à quelques encablures de Pointe-Noire et dont il ne reste aujourd'hui que des vestiges, doit être désormais le moteur pour ce qui concerne toute l'Afrique centrale. Exactement comme cela s'est produit en Egypte il y a un siècle lorsque l'histoire des pharaons a retrouvé la place éminente qui était la sienne dans l'antiquité. Exactement comme cela se produit aujourd'hui

en Europe où la très sombre histoire des deux guerres mondiales qui opposèrent l'Allemagne à la France, au Royaume-Uni et à leurs alliés est redevenue omniprésente.

Au-delà du rappel d'un passé chargé de drames qui a coûté la vie à des dizaines de millions d'êtres humains, la restauration de Loango qui se dessine ouvrira sans aucun doute la porte à une dynamisation de la coopération entre l'Afrique centrale et les ex-puissances coloniales qui elle-même se traduira à coup sûr par un appui plus soutenu des pays riches aux pays en voie de développement. D'où l'importance que constitue le rappel de l'Histoire qui se précise au cœur de l'ancien Royaume Congo et sur lequel les plus hautes autorités de la République portent une grande, très grande attention.

Jean-Paul Pigasse